



CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 30 MARS 2017 – 20 H 45

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

- 01 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 02 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE
- 03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR POUR L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE
- 05 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 06 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE
- 07 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 08 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ZAE LE CHAMP DOLANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE
- 09 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET TRANSPORT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DÉCHETS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE
- 12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 13 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET GENS DU VOYAGE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 15 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET AÉRODROME DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 16 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

- 17 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET SPANC DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 18 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET VENTE D'EAU DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 19 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- 20 – REPRISE DES TAUX ET DES TARIFS VOTÉS POUR 2017
- 21 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2017
- 22 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGETS PRINCIPAL - AMENAGEMENT – ASSAINISSEMENT – EAU – SPANC – CHAMP DOLANT – DECHETS MENAGERS – TOURISME – RESIDENCE PERSONNES AGEES – TRANSPORT – AERODROME – GENS DU VOYAGE ET HOTEL DE PROJETS
- 23 – APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017
- 24 – FISCALITÉ DIRECTE – VOTE DES TAUX 2017
- 25 – PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES
- 26 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2017
- 27 – INFORMATION SUR LES MARCHÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE PASSÉS EN 2016
- 28 – INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE PASSÉ EN 2016
- 29– APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
- 30 – FIXATION DE LA DURÉE DE LISSAGE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
- 31 – MODIFICATION DES TARIFS, DU RÈGLEMENT ET MISE EN PLACE DE BAUX POUR LA RÉSIDENCE JEAN LEFORT
- 32 – MISE EN PLACE DU CONTRAT DE RURALITÉ DU COMPIÈGNOIS
- 33 – ARC – CONCEPTION ET IMPRESSION DU JOURNAL « ARC INFOS » : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

TOURISME

- 34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE COMPIÈGNE POUR LE 40ème ANNIVERSAIRE DU PARIS-ROUBAIX

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

- 35 – COMMUNE DE LACHELLE : VALIDATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE ZONAGE ASSAINISSEMENT
- 36 – SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DES VANNES DE SECTORISATION DU RESEAU
- 37 – SAINT SAUVEUR – RUE ARISTIDE BRIAND : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE
- 38 – ARC – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ SE60

AMÉNAGEMENT

- 39 – CHOISY-AU-BAC – ZAC DU MAUBON : FIXATION DU PRIX DE CESSION DES LOTS LIBRES
- 40 – COMPIÈGNE – ZAC DU CAMP DES SABLONS : APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION
- 41 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – MISE A JOUR DU DROIT DE PRÉEMPTION INSTITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
- 42 – VENETTE/LACHELLE – POLITIQUE FONCIERE : ACQUISITION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE
- 43 – BILAN DES ACQUISITIONS-CESSIONS 2016
- 44 - ZAC DE JAUX/VENETTE - CONSULTATION D'ENTREPRISES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS POUR LE DÉPLACEMENT DU GIRATOIRE AVENUE DE L'EUROPE SUR LA RD932

FONCIER

- 45 – PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES EPFLO – CHOISY-AU-BAC – INTERVENTION AU 20 RUE DE L'ABREUVOIR : AVENANT N°7
- 46 – PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES EPFLO – NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE L'ARC – MISE A JOUR DU PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES : AVENANT N°8

URBANISME

- 47 - COMPIEGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- 48 - ARMANCOURT – MODIFICATION N°3 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2NAH

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

- 49 – VOTE DU TAUX DE VERSEMENT TRANSPORT SUR LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION
- 50 – PARTICIPATION DE L'ARC AUX PROGRAMMES D'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES
- 51 – PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE : PROTOCOLE DE FINANCEMENT

ADMINISTRATION

- 52 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
- 53 – ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRÈS HAUT DÉBIT » (SMOTHD)
- 54 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SEZEO
- 55 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL DE LONGUEIL SAINTE MARIE
- 56 – INDEMNITÉS DES ÉLUS
- 57 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

01 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

01 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Président.

Il est proposé à l'assemblée de demander à Monsieur Bernard HELLAL de remplir les fonctions de Président.

Monsieur Bernard HELLAL est élu en cette qualité.

Pour l'ensemble de ses budgets (principal et annexes), l'Agglomération de la Région de Compiègne a mandaté 103 089 353,45 € de dépenses et enregistré 128 092 371,89 € de recettes au titre de l'exercice 2016.

- Investissement	Dépenses	32 729 291,29 €
	Recettes	34 211 601,80 €
	SOLDE	1 482 310,51 €
- Fonctionnement	Dépenses	70 360 062,16 €
	Recettes	93 880 770,09 €
	SOLDE	23 520 707,93 €
- Total	Dépenses	103 089 353,45 €
	Recettes	128 092 371,89 €
	SOLDE	25 003 018,44 €

Cet excédent global de clôture de **25 003 018,44 €** est ventilé par budget comme suit :

- Budget Principal	+ 7 889 331,02 €
- Budget Aménagement	+ 1 497 588,79 €
- Budget Transport	+ 354 784,01 €
- Budget Déchets Ménagers	+ 3 347 551,82 €
- Budget Hôtel de projets	+ 121 537,62 €
- Budget Résidence Personnes âgées	+ 73 474,83 €
- Budget Aire gens du voyage	+ 459 295,38 €
- Budget Aéroport	+ 712 974,82 €
- Budget Assainissement	+ 3 864 991,49 €
- Budget SPANC	+ 295 619,17 €
- Budget Service des eaux	+ 6 377 493,02 €
- Budget Tourisme	+ 8 376,47 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes administratifs 2016 de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

02 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

02 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne.

Il est proposé à l'assemblée de demander à Monsieur Philippe MARINI de remplir les fonctions de Président.

Monsieur Philippe MARINI est élu en cette qualité.

Pour l'ensemble de ses budgets (principal et annexes), la Communauté de Communes de la Basse Automne a mandaté 4 416 318.20 € de dépenses et enregistré 5 282 340.63 € de recettes au titre de l'exercice 2016.

- Investissement	Dépenses	2 254 418,06 €
	Recettes	2 515 537,96 €
	SOLDE	261 119,90 €
- Fonctionnement	Dépenses	2 161 900,14 €
	Recettes	2 766 802,67 €
	SOLDE	604 902,53 €
- Total	Dépenses	4 416 318,20 €
	Recettes	5 282 340,63 €
	SOLDE	866 022,43 €

Cet excédent global de clôture de **866 022.43 €** est ventilé comme suit :

- Budget Principal	725 612,01 €
- Budget Déchets Ménagers	141 191,29 €
- Budget ZAE LE CHAMP DOLANT	- 780,87 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes administratifs 2016 de la Communauté de Communes de la Basse Automne.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
- Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR POUR L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR POUR L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 de l'Agglomération de la Région de Compiègne fait apparaître un excédent global de clôture de **25 003 018,44 €** réparti comme suit :

Investissement	1 482 310,51 €
Fonctionnement	23 520 707,93 €
Solde	25 003 018,44 €

Madame le Receveur propose un Compte de Gestion 2016 laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture du Compte Administratif 2016.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

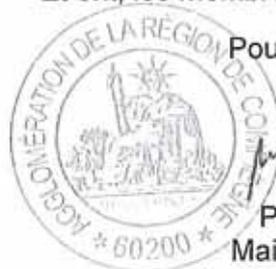
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2016 qui correspond aux écritures de Madame le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2016 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui vous sont présentés.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE MADAME LE RECEVEUR POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la Communauté de Communes de la Basse Automne fait apparaître un excédent global de clôture de **866 022.43 €** réparti comme suit :

Investissement	261 119, 90 €
Fonctionnement	604 902,53 €
Solde	866 022.43 €

Madame le Receveur propose un Compte de Gestion 2016 laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture du Compte Administratif 2016.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2016 qui correspond aux écritures de Madame le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2016 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui vous sont présentés.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

05 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Principal affiche les résultats suivants :

Investissement	Excédent	+ 218 056.28 €
Fonctionnement	Excédent	+7 671 274.74 €
Total	Excédent	+ 7 889 331.02 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 765 035.22 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 55 539.02 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report de l'excédent de la section d'investissement de 218 056.28 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 7 671 274.74 € :

En recette de fonctionnement pour 7 393 210.30 € au compte 002

En recette d'investissement pour 278 064.44 € au compte 1068

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

06 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

06 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Principal laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	+ 213 375,48 €
Fonctionnement	Excédent	+ 512 236,53 €
Total	Excédent	+725 612,01 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report de l'excédent de la section d'investissement de 213 375,48 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement est reportée en section de fonctionnement (compte 002), soit 512 236,53 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

07 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

07 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Aménagement fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	- 6 253 292,04 €
Fonctionnement	Excédent	+ 7 750 880,83 €
Total	Excédent	+ 1 497 588,79 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du déficit de la section d'investissement de 6 253 292,04 € en dépenses d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement est reportée en partie à la section de fonctionnement (compte 002), pour 1 497 588,79 €, le solde est affecté au compte 1068 pour 6 253 292,04 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

08 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ZAE LE CHAMP DOLANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ZAE LE CHAMP DOLANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget ZAE LE CHAMP DOLANT fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	- 4 835,59 €
Fonctionnement	Excédent	+ 4 054,72 €
Total	Déficit	- 780,87 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du déficit de la section d'investissement de 4 835,59 € en dépenses d'investissement au compte 001,
- Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en réserve d'investissement au compte 1068 pour un montant de 4 054,72 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

09 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET TRANSPORT DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

09 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET TRANSPORT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Transport fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	19 922,03 €
Exploitation	Excédent	334 861,98 €
Total	Excédent	354 784,01 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 12 246,24 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 19 922,03 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation est reportée en section d'exploitation (compte 002), soit 334 861,98 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

10 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DECHETS DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DÉCHETS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Déchets Ménagers fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	+ 288 727,57 €
Fonctionnement	Excédent	+ 3 058 824,25 €
Total	Excédent	+ 3 347 551,82 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 99 869,40 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report de l'excédent de la section d'investissement de 288 727,57 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement est reportée en section de fonctionnement (compte 002), soit 3 058 824,25 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Déchets Ménagers fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	+ 52 580,01 €
Fonctionnement	Excédent	+ 88 611,28 €
Total	Excédent	+ 141 191,29 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report de l'excédent de la section d'investissement de 52 580,01 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement est reportée en section de fonctionnement (compte 002), soit 88 611,28 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

12 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

12 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Hôtel de Projets fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	118 366,50 €
Exploitation	Excédent	3 171,12 €
Total	Excédent	121 537,62 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 48 466,16 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 118 366,50 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation est reportée en section d'exploitation (compte 002), soit 3 171,12 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

13 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

13 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Résidence pour Personnes Agées fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	- 3 825,52 €
Exploitation	Excédent	77 300,35 €
Total	Excédent	73 474,83 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2016,

Et après en avoir délibéré,

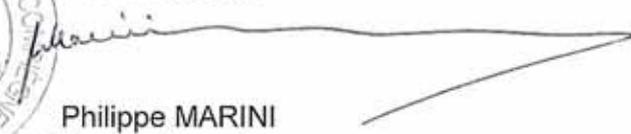
DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat déficitaire de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 77 300,35 € en :
 - Recettes de fonctionnement pour 47 300,35 € au compte 002,
 - Recettes d'investissement pour 30 000 € au compte 1068.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

14 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET GENS DU VOYAGE DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET GENS DU VOYAGE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget des Gens du Voyage fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	462 564,40 €
Fonctionnement	Déficit	- 3 269,02 €
Total	Excédent	459 295,38 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 24 580,88 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 462 564,40 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement est reportée en dépense de fonctionnement (compte 002), soit 3 269,02 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

15 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET AERODROME DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

15 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET AÉRODROME DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Aéroport fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	712 974,82 €
Exploitation	Excédent	0,00 €
Total	Excédent	712 974,82 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 644,80 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 712 974,82 € en recettes d'investissement au compte 001,
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement : sans objet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

16 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

16 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	1 210 190,45 €
Exploitation	Excédent	2 654 801,04 €
Total	Excédent	3 864 991,49 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 65 105,64 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 1 210 190,45 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation est reportée en section d'exploitation (compte 002), soit 2 654 801,04 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

17 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET SPANC DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

17 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET SPANC DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget SPANC fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	258 281,73 €
Fonctionnement	Excédent	37 337,44 €
Total	Excédent	295 619,17 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

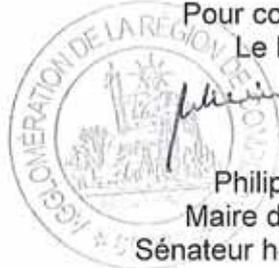
DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 258 281,73 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement est reportée en section de fonctionnement au compte 002 pour 37 337,44 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

18 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET VENTE D'EAU DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

18 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET VENTE D'EAU DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Vente d'Eau fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	4 441 967,82 €
Exploitation	Excédent	1 935 525,20 €
Total	Excédent	6 377 493,02 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 74 962,04 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 4 441 967,82 € en recettes d'investissement au compte 001,
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation est reportée en section d'exploitation au compte 002 pour 1 935 525,20 €.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

19 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

19 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Le Compte Administratif 2016 du Budget Tourisme fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	8 376,47 €
Fonctionnement	Excédent	0 €
Total	Excédent	8 376,47 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2017 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 8 376,47 € en recettes d'investissement au compte 001,
- Affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement : sans objet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

20 – REPRISE DES TAUX ET DES TARIFS VOTES POUR 2017

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

20 – REPRISE DES TAUX ET DES TARIFS VOTÉS POUR 2017

Au titre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Oise, arrêté le 24 mars 2016 par Monsieur le Préfet, l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et la Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA) ont fusionné le 1er janvier 2017 pour donner naissance à un nouvel établissement public.

L'ARC et la CCBA ont voté leurs taux et tarifs pour l'année 2017, il est proposé de maintenir ces décisions à l'identique pour le nouvel EPCI.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la reconduction des tarifs et taux déjà votés par ces deux EPCI sur le nouvel établissement.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

21 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2017

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

21 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2017

Pour l'année 2016, l'assemblée délibérante a fixé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 7 %.

Pour rappel, le taux de la TEOM s'élevait à 9 % en 2006, 8.55 % en 2012 et à 7.5 % en 2013-2014-2015.

Pour l'exercice 2017, il est proposé de fixer le taux à 6.75 %

Cette réduction ne remet pas en cause les engagements de qualité de service actuels et n'obère pas le développement des prestations proposées aux habitants de l'agglomération dans les prochaines années.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 15 décembre 2016.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 6.75 % pour l'année 2017,

PRECISE que le la recette sera inscrite au budget déchets ménagers, chapitre 73.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

22 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGETS PRINCIPAL – AMENAGEMENT – ASSAINISSEMENT – EAU – SPANC – CHAMP DOLANT – DECHETS MENAGERS – TOURISME – RESIDENCE PERSONNES AGEES – TRANSPORT – AERODROME – GENS DU VOYAGE ET HOTEL DE PROJETS

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

22 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGETS PRINCIPAL - AMENAGEMENT – ASSAINISSEMENT – EAU – SPANC – CHAMP DOLANT – DECHETS MENAGERS – TOURISME – RESIDENCE PERSONNES AGEES – TRANSPORT – AERODROME – GENS DU VOYAGE ET HOTEL DE PROJETS

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de budgets annexes.

Il est proposé de prendre connaissance des budgets 2017 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

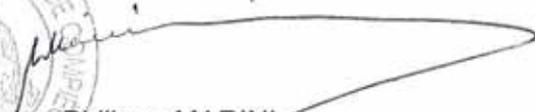
BUDGET	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Principal	55 565 826.78 €	20 247 145.65 €
Aménagement	30 467 657.56 €	24 619 295.50 €
Assainissement	6 349 301.04 €	9 411 555.64 €
Eau	3 811 975.20 €	5 188 333.82 €
SPANC	49 337,44 €	342 796,93 €
Champ Dolant	100 678.50 €	104 728.09 €
Déchets ménagers	10 706 176.53 €	945 344.95 €
Tourisme	348 819.27 €	512 223.25 €
Résidence Personnes Agées	394 700,35 €	130 125.52 €
Transport	7 191 140,00 €	345 922,03 €
Aérodrome	111 550,00 €	753 724,82 €
Gens du Voyage	693 699,02 €	647 664,40 €
Hôtel de projets	419 600,00 €	735 056,16 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets primitifs 2017.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

23 – APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

23 – APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017

BUDGET PRINCIPAL

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Principal prévoit une dépense totale de 4 774 527.25 € pour financer des participations, des subventions de fonctionnement et des cotisations dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
657341	187 500 €
6553	3 406 297 €
657358	92 805.94 €
65733	131 589.30 €
6574	669 712.24 €
6281	286 622.77 €
TOTAL	4 774 527.25 €

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les participations, les subventions et les cotisations à verser en 2017.

BUDGET TOURISME

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Tourisme prévoit une dépense totale de 50 800 € pour financer des subventions de fonctionnement et des cotisations dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
6574	50 000,00 €
6281	800,00 €
TOTAL	50 800,00 €

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les subventions et les cotisations à verser en 2017.

BUDGET DECHETS

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Déchets prévoit une dépense totale de 79 414.12 € pour financer des subventions de fonctionnement dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
6574	40 258,00 €
657341	39 156,12 €
TOTAL	79 414,12 €

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les subventions à verser en 2017.

BUDGET TRANSPORT

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Transport prévoit une dépense totale de 3 300 € pour financer des cotisations dont la ventilation figure dans le tableau joint en annexe.

La répartition par imputation est la suivante :

COMPTE	MONTANT
6281	3 300,00 €
TOTAL	3 300,00 €

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les cotisations à verser en 2017.

Pour toutes les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, une convention sera signée entre l'ARC et les associations afin de fixer les objectifs et les engagements de chacun des partenaires.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions et cotisations pour l'année 2017 conformément au tableau joint en annexe pour le Budget Principal 2017 et les subventions complémentaires versées par les budgets annexes 2017.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

**APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017
BUDGET PRINCIPAL**

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20170330-23CA300317-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

SUBVENTIONS/ COTISATIONS 2017 - BUDGET PRINCIPAL

BENEFICIAIRES	OBJET	2017
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)		
22 communes (Distribution DOC.)	Distribution DOC.	110 000,00
Compiègne (Frais stade Petitpoisson)	Frais stade Petitpoisson	47 500,00
Compiègne (Frais poste pan)	Frais poste pan	30 000,00
TOTAL		187 500,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU DEPARTEMENT (65733)		
Piscine (transport et entrées)		10 000,00
Collège Verberie (25 % réhabilitation)		118 089,30
Collèges extérieurs à la CCBA (25% réhabil*)		3 500,00
TOTAL		131 589,30
SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)		
SMOA	Participation	47 668,16
CCPE (Chargé de missions)	Chargé de missions	45 137,78
TOTAL		92 805,94
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle	2 600,00
Comité Oeuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle	21 912,24
Oise la vallée	Programme d'études d'urbanisme	100 000,00
Bureau Intercommunal de l'Emploi	Participation fonctionnement	254 000,00
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse	2 200,00
SPL LE TIGRE	d'exploitation	250 000,00
Université Technologique de Compiègne (Dispositif RESSORT)	Dispositif RESSORT	4 000,00
Université Technologique de Compiègne (Sommet mondial de l'innovation)	Sommet mondial de l'innovation	2 000,00
Diverses structures (Subvention à la FACC)	Subvention à la FACC	14 500,00
Remboursement Trop perçu FISAC		1 500,00
Cercle des machines volantes (meeting)	Cercle machine volante	2 000,00
Foyer Socio-Educatif collège d'Aramont		7 000,00
Association Sportive collège d'Aramont		4 000,00
Ecole de musique Béthisy-Saint-Pierre		2 000,00
Ecole de musique Verberie		2 000,00
TOTAL		669 712,24

BENEFICIAIRES	OBJET	2017
COTISATIONS AUX ORGANISMES (6281)		
Clubs des villes et territoires cyclables	Cotisation annuelle	1 700,00
Oise la vallée	Cotisation annuelle	35 675,64
Oise Est Initiative (PFIL)	Cotisation annuelle	47 838,80
Oise Est Initiative (PFIL)	Trophées de l'initiative	2 500,00
Union des Maires de l'Oise	Cotisation annuelle	5 274,90
CAUE de l'OISE	Cotisation annuelle	1 440,00
Fondation du patrimoine	Cotisation annuelle	1 000,00
Association A.P.C.	Cotisation annuelle	31 891,56
Association A.P.C. (cotisation leader)		30 489,77
Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources	Cotisation annuelle	112 734,75
Escom	Cotisation annuelle	20,00
IAR	Cotisation annuelle	2 400,00
Retis	Cotisation annuelle	2 000,00
Agro-Sphères	Cotisation annuelle	1 200,00
CNAS		1 611,60
Amorce		3 500,00
ADIL		4 229,00
Syndicat d'énergie de l'oise		1 116,75
TOTAL		286 622,77
CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE(6553)		
SDIS	Contingent	3 406 297,00
TOTAL		3 406 297,00

TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS	4 774 527,25
--	---------------------

**ANNEXE - APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017
 BUDGETS ANNEXES**

SUBVENTIONS/ COTISATIONS 2017 - BUDGETS ANNEXES

BUDGET TOURISME

BENEFICIAIRES	BP 2016
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)	
Festival des forêts	8 000,00
Manifestations sportives d'importance	35 000,00
Fous d'histoire (salon)	5 000,00
Association CYC	2 000,00
TOTAL	50 000,00
COTISATIONS (6281)	
ATOUT France	800,00
TOTAL	800,00
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS	50 800,00

BUDGET DECHETS

BENEFICIAIRES	BP 2017
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)	
RECYCLERIE	40 258,00
TOTAL	40 258,00
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES MEMBRES GFP (657341)	
COMMUNES (DISTRIBUTION SACS)	39 156,12
TOTAL	39 156,12
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS	79 414,12

BUDGET TRANSPORT

BENEFICIAIRES	BP 2017
COTISATIONS (6281)	
DIESTER	1 000,00
CLUB MOBILITE (2 années)	2 300,00
TOTAL	3 300,00
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS	3 300,00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

24 – FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TAUX 2017

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

24 – FISCALITÉ DIRECTE – VOTE DES TAUX 2017

Dans le cadre de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique « FPU » pour toutes les communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne suite à la fusion des deux EPCI entrée en vigueur le 01 janvier 2017, une attribution de compensation doit être versée par le nouvel établissement public intercommunal pour neutraliser les variations de taux d'imposition afin de maintenir les équilibres budgétaires de ses communes membres.

L'EPCI fusionné reconduit les taux 2016 de l'Ex-ARC, seule donc, les Communes de l'Ex-CCBA seraient concernées par cette neutralisation.

Les ressources fiscales de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne sont issues de quatre taxes locales s'appliquant sur les ménages et sur les entreprises.

Ces quatre taxes sont :

- La Taxe d'Habitation (TH)
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)

Les évolutions des bases prévisionnelles consolidées retenues au projet de budget de 2017 (informations des services fiscaux, les notifications officielles n'étant pas parvenues à ce jour) sont les suivantes :

- La Taxe d'Habitation (TH) : 1,51 %
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : -0,73 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 1.89 %
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0,92 %

Il est proposé de maintenir les taux de 2016 de l'ARC en 2017 à savoir :

- La Taxe d'Habitation (TH) : 9,37 %
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,52 %
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0 %

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, le taux pour l'année 2017 est égal au taux moyen pondéré du groupement résultant de la fusion ARC/CCBA soit 24.85 %

En application de ces taux le produit fiscal s'établit à :

- La Taxe d'Habitation (TH) : 12 498 549 €
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 25 729 €
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 11 412 763 €
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2016,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le maintien des taux de fiscalité de l'année 2016 pour l'année 2017, soit

- La Taxe d'Habitation (TH) : 9,37
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,52 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,85 %
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0 %

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EPCI : **759 REGION COMPIEGNE-BASSE AUTOMNE**
 ARRONDISSEMENT : **60**
 TRESORERIE SPL : **S.I.P DE COMPIEGNE**



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition de 2016 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2017 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
CFE		24,85	>>>	45 865 000	11 395 744

Pour information :
 Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ^{3b}

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2016 ²	Autre option : taux moyens pondérés des communes ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ⁵
Taxe d'habitation	131 407 589	9,55	23,32	133 389 000	12 738 650
Taxe foncière (bâti)	117 370 435	0,207	22,99	118 449 000	245 189
Taxe foncière (non bâti)	1 028 464	3,76	51,98	1 021 000	38 390

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017

34 382 979	-	725 606	-	101 802	-	422 607	-	9 233 082	-		-	1 522 794
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB ⁴		Produit global des IFR ⁵		Produit de la CVAE ⁶		DCRTP ⁷		TASCOM ⁸
	-		+	1 542 941	=	11 395 744	+	12 524 278				
		Versement GIR ⁷		Prélèvement GIR ⁷		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) ⁹

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⁶	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁷	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁸	TAUX VOTES ⁹	Produit correspondant (col.4 x col.9) ¹⁰
		9,18	9,37	12 498 549
		0,20	0	0
		3,62	2,52	25 429
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières 12 524 278	0,961761			
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières 13 022 229				12 524 278

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2017 ¹¹

Réserve de taux capitalisée ¹¹	Réserve de taux utilisée ¹²	TAUX VOTE ¹³	Taux mis en réserve ¹⁴
0,460		24,85	
Produit de CFE unique (col.4 x col.13)			
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée			

A **BEUVAIS** Le préfet,
 Le **DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES** le
FRANCOISE COULONGEAT
 le **23 MARS 2017**

COMPIEGNE le **30 Mars 2017**
 Le président, **Philippe MALIN**
 Maire de Compiègne
 Sénateur honoraire de l'Oise
 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX



Accusé de réception en préfecture
 060-200067965-20170330-24CA300317-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2017
 Date de réception préfecture : 07/04/2017

EPCI : 759 REGION COMPIEGNE-BASSE AUTOMNE

ARRONDISSEMENT : 60

TRESORERIE SPL : S.I.P DE COMPIEGNE



N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹²		2a. BASES NON TAXEES ¹⁴		2c. PRODUIT DES IFER ⁵	
Taxe d'habitation :	706 245	Bases exonérées par le conseil de l'EPCI		Éoliennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :		Taxe foncière (bâti)			
Taxe foncière (non bâti) :		Cotisation foncière des entreprises		1 270	
Taxe professionnelle / CFE :		Bases exonérées par la loi dans certaines zones		Centrales électriques	
a. Dotation unique spécifique (TP)	16 385	Taxe foncière (bâti)		2 102 772	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	487	Taxe foncière (non bâti)		22 147	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	1 453	Cotisation foncière des entreprises		200 914	
d. Abattement de 25% en Corse		Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		Centrales photovoltaïques	
Dotation pour perte de THLV :		2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ¹⁵		1 521	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ¹³		CVAE : part dégrevée		249 349	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	7 515 454	CVAE : part relative aux exonérations compensées		144 986	
		CVAE : part relative aux exonérations non compensées		26 751	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ¹⁶							MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷	
Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 : national de l'EPCI	
Première année de FPU							18,28	26,07
FPU régime de croisière	24,99	24,99		20,09	25,45	26,13	Taux maximum de la majoration spéciale :	1,31
EPCI en régime de croisière				Plafonnement du taux de CFE				
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ²¹	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation ²²		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³	Taux moyen communal 2016 (niveau national) ²⁴	Taux plafond pour 2017 ²⁵			
1,005605	1,006485			26,13	52,26			



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

25 – PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

25 – PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Le Budget Principal peut apporter un soutien financier à certains budgets annexes qui lui sont rattachés afin d'assurer les équilibres budgétaires.

Il est proposé d'adopter les participations 2017 du Budget Principal aux budgets annexes pour un montant de 5 759 482.50 €.

Budgets annexes	Participation			
	Fonctionnement		Investissement	
	BP + DM 2016	BP 2017	BP + DM 2016	BP 2017
Aérodrome	33 900,00	55 850,00	0	0
Hôtel de projets	135 956,00	114 438,88	0	227 389,66
Résidence pour personnes âgées	0	0	37 894,00	38 125,52
Gens du voyage	454 865,00	486 454,02	0	0
Tourisme	147 152,80	144 161,02	57 537,53	496 227,51
Transport	525 376,00	391 009,02	0	0
Aménagement	3 010 000,00	3 800 000,00	0	0
ZAE Champ Dolent	0	0	5 305,00	5 826,87
TOTAL	4 307 249,80	4 991 912,94	100 736,53	767 569,56

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation du Budget Principal aux budgets annexes pour un montant de 5 759 482.50 € pour l'exercice 2017,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitres 67 et 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
 Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
 Le Président,

 Philippe MARINI
 Maire de Compiègne
 Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

26 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2017

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

26 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2017

BUDGET PRINCIPAL

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Principal prévoit une inscription budgétaire de 2 699 611.61 € pour divers fonds de concours d'investissement répartis selon le tableau joint en annexe.

Ce montant est ventilé sur les imputations suivantes :

COMPTE	MONTANT
204112	61 171.47 €
2041632	852 084.76 €
204182	400 000.00 €
2041412	822 400.00 €
20422	175 000 €
204113	200 000.00 €
204122	188 955.38 €
TOTAL	2 699 611.61 €

BUDGET TOURISME

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Tourisme prévoit une inscription budgétaire de 215 000 € pour divers fonds de concours d'investissement répartis selon le tableau joint en annexe.

Ce montant est ventilé sur les imputations suivantes :

COMPTE	MONTANT
20422	80 000,00 €
204182	135 000,00 €
TOTAL	215 000,00 €

BUDGET DECHETS

Au titre de l'exercice 2017, le Budget Déchets prévoit une inscription budgétaire de 20 000 € au compte 20422 pour la participation versée aux bailleurs pour la mise en place de conteneurs.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les fonds de concours pour l'année 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

ANNEXE - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2017 – BUDGET PRINCIPAL

BENEFICIAIRES	OBJET	BP 2017
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)		
UTC (opération 912)	Plan de relance et PG3	21 171,47
Aides communautaires OPAH	Aides communautaires OPAH	40 000,00
TOTAL (204112)		61 171,47
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)		
Tourisme	participation à l'investissement	496 227,51
Hôtel de projets	participation à l'investissement	227 389,66
RPA	participation à l'investissement	38 125,52
SPANC	participation à l'investissement	84 515,20
ZAE Champ Dolent	participation à l'investissement	5 826,87
TOTAL (2041632)		852 084,76
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)		
Divers Organismes	Aide à la pierre	400 000,00
TOTAL (204182)		400 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)		
Communes membres	aide aux communes	330 000,00
Mairie de Compiègne	opération façade	20 000,00
Mairie de Compiègne	stade Petit poisson	95 000,00
Margny Les Compiègne	Parking SIVOC	60 000,00
Mairie de Compiègne	Carrière du Centre Régional Equestre	80 000,00
Mairie de Compiègne	Aménagement salle de boxe à l'EEM	112 000,00
Mairie de Compiègne	Réhabilitation des locaux du 33 rue de Paris	83 700,00
Association Mémorial de la Clairière	Mémorial de la Clairière de l'Armistice	41 700,00
TOTAL (2041412)		822 400,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)		
Versement aides FISAC aux commerçants	Aides Vitrines - accessibilité -	5 000,00
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois	160 000,00
Communes membres	Opération façade et rénovation patrimoine anciens	10 000,00
TOTAL (20422)		175 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204113)		
Etat	Rocade nord est	200 000,00
TOTAL (204113)		200 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204122)		
Conseil Régional	UTC (opération 912)	188 955,38
TOTAL (204122)		188 955,38
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS		2 699 611,61

BUDGET TOURISME

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2017
SUBVENTION D EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (20422)		
FESTIVAL DES FORETS		80 000,00
TOTAL (20422)		80 000,00
AUTRES ORGANISMES BATIMENTS ET INSTALLATIONS (204182)		
GOLF DE COMPIEGNE/ SOCIETE DES COURSES DE COMPIEGNE		100 000,00
VILLE DE COMPIEGNE	Paris roubaix	5 000,00
ONF	Berceau de l'impératrice	20 000,00
ONF	Valorisation des étangs de Saint Pierre	10 000,00
TOTAL (204182)		135 000,00

TOTAL DES FONDS DE CONCOURS	215 000,00
------------------------------------	-------------------

BUDGET DECHETS

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2017
SUBVENTION D EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (20422)		
BAILLEURS		20 000,00
TOTAL (20422)		20 000,00

TOTAL DES FONDS DE CONCOURS	20 000,00
------------------------------------	------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

27 – INFORMATION SUR LES MARCHES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE PASSES EN 2016

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

27 – INFORMATION SUR LES MARCHES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE PASSES EN 2016

Afin de respecter la réglementation en matière de publication des résultats des marchés publics, il est dressé une liste représentative des contrats conclus dans l'année 2016.

Les tranches financières présentées commencent à partir de 15 000,00 € HT et jusqu'au-delà de 5 225 000,00 € HT.

Il est distingué comme suit la nature des prestations :

- Les marchés de travaux,
- Les marchés de fournitures,
- Les marchés de services.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,
Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'état des marchés tel qu'il est défini en annexe,

PRECISE que cet état sera intégré aux comptes administratifs 2016.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

RECAPITULATIF MARCHES 2016

AOO : Appel d'Offres Ouvert
 PA : Procédure Adaptée
 LC : Lettre de Commande

MARCHES DE TRAVAUX

Travaux :
 Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
04.2016	PA	08.02.16	Création d'une voie verte sur la commune d'Armancourt	EUROVIA 60777 THOUROTTE	59 601,00
06.2016	PA	21.03.16	Travaux de débroussaillage, nettoyage des fossés et bassins de l'ARC	COMPIEGNE PAYSAGE 60200 COMPIEGNE	52 500,00
11.2016	PA	12.04.16	Travaux de fauchage et d'entretien de l'aire de manœuvre de l'aérodrome de Compiègne-Margny	SAS TORREKENS 60310 LASSIGNY	28 970,00
13.2016	PA	19.04.16	Travaux de finitions de voirie rue de la Carrière ZAC des jardins à La-Croix-Saint-Ouen Lot 2 : éclairage public	INEO 60201 COMPIEGNE CEDEX	75 936,50 €
20.2016	PA	20.06.16	Travaux de sécurisation des ouvrages d'adduction d'eau potable Lot 1 : sécurisation de l'accès à l'eau	SUEZ - LYONNAISE DES EAUX 60150 THOUROTTE	55 900,00
25.2016	AOO	01.07.2016	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 3 : VRD finition	EUROVIA 60150 THOUROTTE	74 574,40
26.2016	AOO	01.07.2016	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 4 : intégration paysagère	AQUASYLVA 95100 ARGENTEUIL	88 867,70
38.2016	AOO	27.09.16	Travaux d'aménagement de la ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen – Espaces verts – Engazonnement / Noues	LOISELEUR PAYSAGE 60872 RIEUX CEDEX	32 947,71
45.2016	AOO	05.12.16	Aménagement des abords de l'ilot C ZAC des 2 rives à Margny-les-Compiègne Lot 2 : éclairage – génie civil - fourreaux	LESENS / CAGNA 60170 THOUROTTE	43 930,50
47.2016	PA	15.12.16	Mise en conformité des équipements sportifs de la salle multifonctions du collège Debussy à Margny-les-Compiègne Lot 2 : ventilation plomberie – sanitaires	VIGREUX 60332 LIANCOURT CEDEX	43 765,00 €
49.2016	PA	15.12.16	Mise en conformité des équipements sportifs de la salle multifonctions du collège Debussy à Margny-les-Compiègne Lot 4 : sols souples	ODH 60803 CREPY-EN-VALOIS	32 795,99

Travaux :
Tranche de 90.001,00 € HT à 5.000.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
10.2016	AOO	22.04.16	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de Royallieu ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	M3R 91312 MONTLHERY	104 955,00
12.2016	AOO	19.04.16	Travaux de finitions de voirie rue de la Carrière ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen Lot 1 : travaux de finitions de voirie	EUROVIA 60150 THOUROTTE	266 918,12
23.2016	AOO	01.07.16	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 1 : station/process/GC	Groupement TECHFINA 1213 PETIT LANCY GENEVE - SUISSE	3 009 383,00
24.2016	AOO	01.07.16	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 2 : réseau EU	BARRIQUAND 60204 COMPIEGNE Cedex	573 120,00
28.2016	PA	19.07.16	Création d'une voie verte entre Jaux et Armancourt – Dernier tronçon	EUROVIA PICARDIE 60777 THOUROTTE CEDEX	149 908,50
32.2016	PA	03.08.16	Travaux d'aménagement aux abords du lycée Charles de Gaulle	EUROVIA 60150 THOUROTTE	127 956,90
44.2016	AOO	05.12.16	Aménagement des abords de l'îlot C ZAC des 2 rives à Margny-les-Compiègne Lot 1 : voirie – assainissement – plantations	EUROVIA 60150 THOUROTTE	274 777,50
46.2016	PA	15.12.2016	Mise en conformité des équipements sportifs de la salle multifonctions du collège Debussy à Margny-les-Compiègne Lot 1 : menuiseries aluminium – bois aluminium	MENUISERIE ALUMINIUM WILLOT 60280 VENETTE	114 449,00

Travaux :
Tranche de 5.000.001,00 € HT et plus : aucun recensement de marchés dans cette tranche.

MARCHES DE FOURNITURES

Fournitures :

Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
07.2016	PA	07.03.16	Fourniture de sel de déneigement	EUROVIA 60777 THOUROTTE CEDEX	Estimatif 38 687,50
18.2016	PA	19.05.16	Fourniture et livraison de composteurs en bois pour l'ARC	FABRIQUE DES GAVOTTES 39220 BOIS D'AMONT	Maximum 40 000,00
19.2016	PA	13.05.16	Fourniture de conteneurs aériens	TEMACO 13793 AIX-EN-PROVENCE	Estimatif maximum 43 880,00
33.2016	PA	24.08.16	Acquisition d'une benne à ordures ménagères	MATERIEL ET APPAREILLAGE MECANIQUE 78190 TRAPPES	48 795,00
37.2016	PA	26.09.16	Fourniture de sacs destinés à la pré-collecte du verre et à des opérations de communication	PLAST-UP 43620 SAINT-ROMAIN- LACHALM	17 200,00

Fournitures :

Tranche de 90.001,00 € HT à 200.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
15.2016	PA	03.11.15	Fourniture d'électricité sur sites de l'ARC supérieurs à 36 KVA alimentation ERDF	EDF NORD OUEST 80094 AMIENS	104 900,00
16.2016	PA	12.11.16	Fourniture et acheminement d'électricité sur sites ARC supérieurs à 36 KVA alimentés par ELD	PROXELIA 60208 COMPIEGNE	126 600,00

Fournitures :

Tranche de 200.001,00 € HT et plus : aucun recensement de marchés dans cette tranche.

MARCHES DE SERVICES

Services :

Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
27.2016	PA	30.06.16	Assistance dans le cadre d'une étude d'optimisation des performances de la collecte du verre sur l'ARC	RETIF 60490 ORVILLERS SOREL	19 313,00
29.2016	PA	02.11.16	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du bâtiment A du Parc Technologique des Rives de l'Oise	VIVARCHI 02460 LA FERTE-MILON	28 700,00
30.2016	PA	08.08.16	Impression et livraison du journal d'information « ARC- INFOS »	IMPRIMERIE DE COMPIEGNE 60204 COMPIEGNE CEDEX	Maximum 39 625,00
PA 41.2016	PA	19.10.2016	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une conférence intercommunale du logement	GUY TAIEB CONSEIL 75001 PARIS	49 960,00

Services :

Tranche de 90.001,00 € HT à 200.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
03.2016	AOO	08.02.16	OPAH Intercommunale-2016-2018	INHARI 76000 ROUEN	179 710,00

Services :

Tranche de 200.001,00 € HT et plus:

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT en € HT
01.2016	AOO	09.02.16	Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Jaux	VESTA 59260 LEZENNES	266 118 ,00
40.2016	AOO	27.09.16	Exploitation d'un service de transport collectif à la demande	GIE Les Taxis de l'ARC 60350 SAINT-JEAN-AUX-BOIS	Estimalif 337 500



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

28 – INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE PASSE EN 2016

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

28 – INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE PASSE EN 2016

Afin de respecter la réglementation en matière de publication des résultats des marchés publics, il est dressé une liste représentative des contrats conclus dans l'année 2016.

La tranche financière des marchés de travaux présentée commence à partir de 15 000,00 € HT jusqu'à 5 225 000,00 € HT.

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT En € HT
01/2016	PA	16/12/2016	Réfection de la piste cyclable à Verberie	SARL LABBE 60190 LA NEUVILLE ROY	122 851,24

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'état des marchés tel qu'il est défini ci-dessus.

PRECISE que cet état sera intégré aux comptes administratifs 2016.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

29 – APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

29 – APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Dans le cadre de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique « FPU » pour toutes les communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, suite à la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017, une Attribution de Compensation (AC) doit être versée par le nouvel établissement public intercommunal pour maintenir les équilibres budgétaires de ses communes membres.

L'attribution de compensation a pour objet de compenser les transferts de ressources et de charges entre les communes et l'EPCI à fiscalité professionnelle unique.

L'attribution de compensation comprend deux parts : tout d'abord, une attribution de compensation « fiscale », qui compense les transferts de recettes entre les communes et l'EPCI à fiscalité professionnelle unique, à leur valeur de l'année précédant le transfert. Dans un second temps, cette attribution de compensation pourra être minorée ou majorée selon les éventuels transferts ou dé-transferts de dépenses qui seront opérés ultérieurement entre les communes et l'EPCI, en fonction des compétences dévolues à celui-ci, et dont la détermination devra également faire l'objet d'un avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) et d'une délibération des conseils municipaux des communes membres.

Les communes membres d'un E.P.C.I. à Fiscalité Professionnelle Unique « FPU » avant la fusion continuent de percevoir des attributions de compensation égales à celles que leur versait antérieurement leur groupement d'appartenance (Cas des communes de l'ex-ARC).

Pour les communes de l'ex-Communauté de Communes de la Basse Automne, l'attribution de compensation sera calculée sur la base des produits fiscaux transférés à l'intercommunalité pour leur valeur de l'année N-1. (2016)

La présente délibération a pour objet de valider le montant des attributions de compensation fiscales définitives, évalué à 1 804 793 € suivant le tableau ci-dessous et dont le calcul est détaillé dans le rapport approuvé par la CLETC du 21 mars 2017. (Rapport disponible à la Direction des Finances de l'ARC à l'Hôtel de Ville de Compiègne).

	AC fiscale (en €)
BETHISY ST MARTIN	66 428
BETHISY ST PIERRE	407 224
NERY	49 859
SAINTINES	160 468
ST VAAST DE LONGMONT	38 288
VERBERIE	1 082 525
TOTAL	1 804 793

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 21 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les attributions de compensation comme défini dans le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

30 – FIXATION DE LA DUREE DE LISSAGE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

FINANCES

30 – FIXATION DE LA DUREE DE LISSAGE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Lorsque l'EPCI issu de la fusion a opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), son taux unique de la Cotisation Foncière des Entreprises ne peut pas dépasser le taux moyen pondéré de la Cotisation Foncière des Entreprises constaté, sur le territoire de ses communes membres, l'année précédant la fusion.

L'application d'un taux unique n'est toutefois pas immédiate pour les contribuables. Si les écarts entre les taux appliqués, avant la fusion, sur le territoire des communes membres de l'EPCI sont significatifs, l'intégration progressive du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises est obligatoire. Les écarts entre les taux applicables sont alors réduits sur une période de 2 à 12 ans. Au terme de cette période, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises voté par l'EPCI devient applicable sur l'ensemble de son territoire.

A cet effet, il est proposé de fixer la durée d'harmonisation des taux de la Cotisation Foncière des Entreprises sur 12 ans afin de lisser dans le temps les variations de pression fiscale induite.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer la durée d'harmonisation des taux de la Cotisation Foncière des Entreprises sur 12 ans.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

31 – MODIFICATION DES TARIFS, DU REGLEMENT ET MISE EN PLACE DE BAUX POUR LA RESIDENCE JEAN LEFORT

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

31 – MODIFICATION DES TARIFS, DU RÈGLEMENT ET MISE EN PLACE DE BAUX POUR LA RÉSIDENCE JEAN LEFORT

Lors du Conseil d'agglomération du 26 mai 2016, a été adoptée la modification du statut de la Résidence Jean Lefort.

Il convient, afin de respecter la loi du 6 juillet 1989, de rédiger des baux de location pour chacun des occupants.

Le loyer et les charges seront calculés proportionnellement à la surface exacte des appartements.

Il est toutefois précisé que le montant du loyer sera différencié des charges, à savoir :

- Le montant du loyer mensuel est fixé à 8,25 €/m²,
- Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 5,88 €/m².

L'augmentation annuelle du loyer sera indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Au 1^{er} avril 2017, cet indice sera celui du 3^{ème} trimestre 2016, soit 125,33. Une régularisation annuelle des charges sera donc effectuée.

Le règlement de la Résidence a également été adapté à ce nouveau mode de location ; l'ancien règlement ayant une connotation « résidence pour personnes âgées ».

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser le Président à signer le nouveau règlement et les baux.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Joël DUPUY DE MERY,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs précisés ci-dessus,

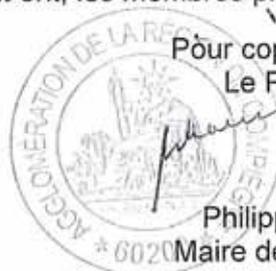
APPROUVE le règlement intérieur joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les baux de location pour chaque résident ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget RPA, pour les loyers : Nature 752, et pour les charges : Nature 70878.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

REGLEMENT INTERIEUR

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20170330-31CA300317-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Les dispositions du règlement intérieur sont destinées à faciliter la vie en commun de chaque résident en tâchant de prévenir les situations qui pourraient constituer une gêne dans la vie quotidienne. Ce règlement, élaboré dans l'intérêt de tous, doit être respecté également par vos proches, famille ou invités.

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La résidence Jean Lefort, située 1 rue du Four à COMPIEGNE, est un immeuble d'appartements d'habitation principale constitué de types T1 et de types T2. Les services de l'ARC et de la Basse Automne restent à l'écoute des résidents afin de régler, éventuellement, les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

ARTICLE 2 – USAGES DE LA RESIDENCE

Accès

Les résidents jouissent de leur entière liberté et peuvent partir et rentrer à n'importe quelle heure. Toutefois, ils sont tenus de s'assurer de la fermeture des portes communiquant avec l'extérieur.

Des badges sont remis au locataire pour actionner les portes extérieures qui devront être refermées soigneusement et sans bruit entre 22 H et 7 H.

La porte d'entrée de l'appartement doit être fermée à clé lors de toute absence, même de courte durée.

Le résident devra permettre l'intervention des entreprises en liaison avec le personnel de la résidence ou le service gestionnaire.

Propreté – Tranquillité

Les déchets ménagers doivent être vidés chaque jour dans les locaux prévus à cet effet.

De même, chaque résident est tenu de respecter les règles du tri sélectif.

Les locaux collectifs, les escaliers et les couloirs doivent être maintenus constamment libres, aucun dépôt ne pouvant être toléré, même provisoirement.

Il est interdit de jeter, dans les allées ou sur les pelouses entourant les bâtiments, des objets ou débris alimentaires susceptibles d'attirer les animaux, de nuire à la propreté ou à l'esthétique.

L'aspect extérieur de l'immeuble ne peut être modifié, notamment par des expositions de linge ou l'installation de claustras aux fenêtres.

En vue de préserver le repos de chacun, il est interdit d'émettre des bruits répétitifs, intenses ou qui dureraient dans le temps. Si ceux-ci sont produits après 22 h, les auteurs pourront être poursuivis pour tapage nocturne.

La sortie et l'entrée des visiteurs doit s'effectuer en silence.

Pour circuler dans les parties communes, le résident se gardera de toute négligence de toilette et de tenue.

Afin d'assurer une vie harmonieuse entre tous les résidents, il est demandé à chacun de s'imposer les règles de savoir-vivre afin d'éviter les troubles de voisinage.

ARTICLE 3 – ANIMAUX DE COMPAGNIE

La présence de votre animal de compagnie est tolérée. L'ARC et de la Basse Automne se réserve cependant le droit d'en exiger le départ en cas de nuisances (bruit, insalubrité du logement).

ARTICLE 4 : SECURITE INCENDIE

Les consignes à suivre en cas d'incendie sont portées à la connaissance des résidents par voie d'affichage.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié ou complété en cas de besoin par décision du Conseil d'Agglomération de l'ARC et de la Basse Automne.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

32 – MISE EN PLACE DU CONTRAT DE RURALITE DU COMPIEGNOIS

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

32 – MISE EN PLACE DU CONTRAT DE RURALITÉ DU COMPIÉGNOIS

Instauré pour promouvoir des «ruralités dynamiques, innovantes et solidaires», le dispositif des CONTRATS DE RURALITÉ doit permettre d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'Etat et les Collectivités et ainsi favoriser la constitution d'un cadre de cohérence des investissements publics.

Ces contrats sont ouverts aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et aux EPCI qui souhaitent développer une action engagée au service du renforcement de l'attractivité de leur territoire.

Chaque contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets prioritaires obligatoires, à savoir :

1. Accès aux services et aux soins
2. Revitalisation des bourgs centres
3. Attractivité du territoire
4. Mobilités
5. Transition écologique
6. Cohésion sociale

Les premiers contrats de ruralité sont conclus pour une période de 4 ans (2017-2020) pour être en phase avec les mandats électifs et les périodes de contractualisation régionale et européenne. Ils sont ensuite conclus pour 6 ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours, permettant ainsi de travailler sur le court et le moyen terme.

Les signataires «socle» de ces contrats sont l'Etat, représenté par le Préfet du Département, et les porteurs du contrat, à savoir les PETR ou les EPCI représentés chacun par leur Président. Un ou plusieurs EPCI pourront être signataires. Ces contrats sont ouverts aux Communautés d'Agglomération pour leur partie rurale.

Le processus d'élaboration est le suivant :

1. Les PETR ou le EPCI porteurs des contrats présentent aux préfets du département les grandes orientations de leur projet, ainsi qu'un diagnostic sommaire des besoins du territoire dans les champs d'intervention des contrats de ruralité.
2. Les préfets officialisent l'engagement de l'élaboration des contrats de ruralité
3. Les porteurs de contrats (PETR ou EPCI) déclinent les objectifs en projets concrets, précisent leurs calendriers de mise en œuvre et leurs financements dans un modèle type de contrat, en co-pilotage avec les préfets de département et référents ruralité de l'Etat. Les porteurs de contrats veillent à la bonne intégration des attentes des différentes collectivités, les préfets de région s'assurent de la cohérence et de la bonne articulation des contrats avec les politiques publiques régionales.

En 2017, 216 M€ du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) y seront dédiés. Les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations à financer avec cette enveloppe, dont la priorité sera donnée à l'Investissement.

Les projets inscrits au contrat pourront également s'appuyer sur :

- Les financements de droit commun (CPER, DETR, FNADT, FSIL)
- Les fonds européens structurels et d'investissement (Fesi), dont le LEADER,
- Les crédits contractuels des collectivités locales, subventions ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Département et Région)
- Les crédits des communes et des EPCI.

Sur le territoire Compiégnois, la signature d'un contrat de ruralité dans les Etablissements de l'Oise, la Plaine d'Estrées et la Région de Compiègne pourrait intervenir dans le courant du mois d'avril 2017.

Dans ces conditions, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce contrat de ruralité.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place du contrat de ruralité du Compiégnois tel que défini ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce contrat de ruralité.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FINANCES

33 – ARC – CONCEPTION ET IMPRESSION DU JOURNAL « ARC INFO » : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 46

FINANCES

33 – ARC – CONCEPTION ET IMPRESSION DU JOURNAL « ARC INFOS » : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le marché de conception et d'impression de la publication "ARC INFOS" prendra fin avec le numéro d'août 2017. L'agglomération de la Région de Compiègne souhaite poursuivre l'édition de ce document sur la base de zéro à six numéros par an, imprimés entièrement en quadrichromie. Ce nouveau marché devra couvrir tous les foyers de la nouvelle intercommunalité soit 6 000 boîtes aux lettres supplémentaires. C'est également l'occasion de moderniser la maquette en y laissant une plus grande place à la présentation des communes. Enfin, ARC INFOS pourra être en partie financé par des encarts publicitaires qui feront l'objet d'un autre marché de régie également en préparation.

Concernant plus précisément la conception et l'impression, ce marché se régira sous forme d'accord-cadre à bons de commande afin d'assurer également la réalisation de prestations supplémentaires (modification de pagination, nombre d'exemplaires.....).

Deux dossiers de consultation d'entreprises ont été mis au point avec le service Communication afin de retenir les prestataires.

1) Un premier lot concernant la prestation de réalisation de la publication

Les caractéristiques principales de ce dossier sont les suivantes :

- Catégorie de marché : prestations de services,
- La modernisation de la maquette pour le magazine de format A4 - 210X297,
- La mise en page de chaque numéro avec l'intégration des illustrations, photos ou dessins à créer,
- Réintégration des publicités,
- Forme de marché : à bons de commande avec minimum et maximum fixés sur quantité (nombre de numéros annuel) et financier (prestations annexes).

2) Un second lot concernant son impression

- Catégorie de marché : prestations de services,
- Définition du produit : un magazine format 210x297 mm de 12, 16 ou 20 pages, en quadrichromie sur papier recyclé blanc 135gr, tirage à 44 000 exemplaires,
- Forme de marché : à bons de commande avec minimum et maximum fixés sur quantité (nombre de numéros annuel) et financier (prestations annexes).

Le coût estimatif maximum de la prestation pour le **lot 1 concernant la mise en page est de 10 000 €/HT (TVA 10 %) pour une année**. La durée initiale du contrat est basée sur un an et une reconduction expresse pourra s'exprimer à trois reprises pouvant donc porter la durée totale du marché à quatre ans.

Le coût estimatif maximum de la prestation pour le **lot 2 concernant l'impression est de 40 000 €/HT (TVA 10 %) pour une année**. La durée initiale du contrat est basée sur un an et une reconduction expresse pourra s'exprimer à trois reprises pouvant porter la durée totale du marché à quatre ans.

Un règlement de consultation définira les critères de jugement des offres suivants :

- Le prix
- L'organisation et la qualité du service à rendre
- Les délais de réalisation

Un avis de publicité paraîtra dans un journal d'annonces légales.

Par conséquent au vu des éléments présentés ci-dessus, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Le marché pendra effet à partir de sa notification et aura une durée maximale de quatre ans, avec l'obligation de prononcer expressément une reconduction chaque année.

Les dépenses correspondantes seront financées par le budget principal de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric de VALROGER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises pour le lot 1 concernant la prestation de réalisation de la publication et pour le lot 2 concernant son impression,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite sur le budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

TOURISME

34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE COMPIÈGNE POUR LE 40^{ème} ANNIVERSAIRE DU PARIS-ROUBAIX

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

TOURISME

34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE COMPIÈGNE POUR LE 40^{ème} ANNIVERSAIRE DU PARIS-ROUBAIX

La ville de Compiègne accueille chaque année, depuis 40 ans, le départ de la course cycliste PARIS-ROUBAIX.

A cette occasion, la ville de Compiègne organise au Théâtre Impérial une soirée durant laquelle seront évoqués des témoignages d'anciens vainqueurs, des images d'archives ainsi que les quatre décennies de Paris Compiègne Roubaix.

Cette course cycliste de renommée internationale attire tous les ans des milliers de spectateurs et participe activement à l'attractivité de notre territoire.

C'est à ce titre que la ville de Compiègne sollicite auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne une aide financière pour l'organisation de ce 40^{ème} anniversaire.

40 ANS DÉPART PARIS ROUBAIX DE COMPIÈGNE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017			
<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Location tentes	2.500 €	Région (OSARC)	5.000 €
Location WC	250 €	Département (OSARC)	5.000 €
Location barrières	500 €	ARC	5.000 €
Objets Publicitaires	1.500 €	COMPIÈGNE	10.000 €
Animation BMX	700 €		
Cadeaux Equipes	350 €		
Panneau entrée Ville	400 €		
Déjeuner ASO	600 €		
2 flammes	1.000 €		
Bulletin tombola	250 €		
Fresque Beaux Arts	600 €		
Expo affiches + déco	2.500 €		
Comédiens – Animations – Soirée	3.000 €		
Traiteur soirée	5.600 €		
Prise en charge invités	850 €		
Théâtre Impérial	4.400 €		
<u>TOTAL</u>	25.000 €	<u>TOTAL</u>	25.000 €

Charges indirectes (heures supplémentaires, mise à disposition de matériels non pris en compte).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Christian TELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

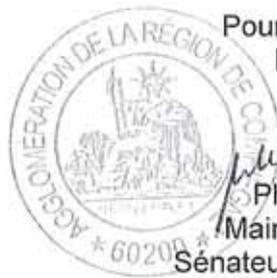
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention à la Ville de Compiègne pour le 40^{ème} anniversaire du Paris-Roubaix,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Tourisme, Chapitre 204, Article 2042.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

35 – COMMUNE DE LA LACHELLE : VALIDATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

35 - COMMUNE DE LACHELLE : VALIDATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE ZONAGE ASSAINISSEMENT

L'ARC est compétente en matière d'assainissement des eaux usées, que ce soit pour l'assainissement collectif ou non collectif.

A cet effet, le zonage assainissement de la commune de LACHELLE doit être réalisé. Cette mission a été confiée au bureau d'étude VERDI.

Il est demandé d'autoriser le lancement de l'enquête publique, conformément à la réglementation. Il est précisé que l'enquête publique se déroulera dans la commune et fera l'objet d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique pris par le Maire de la commune considérée.

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment l'article 35.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2224-8.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Pascal SERET,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs en date du 07 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, de Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à organiser le lancement de l'enquête publique, conformément à la réglementation,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

36 – SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DES VANNES DE SECTORISATION DU RESEAU

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 46

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

36 - SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DES VANNES DE SECTORISATION DU RESEAU

L'ARC a approuvé en 2013 son Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable qui préconise un certain nombre de travaux en vue de sécuriser la ressource de l'ARC, les communes et les syndicats d'eau potable voisins.

Il est proposé de lancer les travaux de la première phase à savoir les travaux de sectorisation. Il s'agit de créer quatre vannes sur Compiègne afin de répartir la distribution d'eau venant des forages de Baugy et de l'Hospice. En effet, deux zones seront alimentées uniquement par le forage de l'Hospice et deux autres uniquement par le forage de Baugy.

En cas d'incident sur l'un des deux forages, l'ouverture de ces vannes permettra d'alimenter en eau les secteurs qui étaient desservis par le forage défaillant.

Le bureau d'études, qui assiste les services de l'ARC, a réalisé le projet pour la pose de ces vannes. Celles-ci seront situées :

- Place du 5^{ème} Dragons
- Avenue de Clémenceau
- Rue du Petit Château
- Sur la rocade Sud RD 1131

Il est proposé d'attribuer le marché au prestataire CAGNA/BARRIQUAND, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 14 mars 2017. Le montant des travaux est de : 220 056,29 € HT

Une demande de subvention au taux minoré peut être demandée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 20 % du montant des travaux et une avance de 30 % car l'ensemble des communes de l'ARC et des communes bénéficiaires des travaux n'ont pas signé la charte « zéro phyto ».

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs en date du 07 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

DECIDE de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget « Annexe Eau Potable », Chapitre 23, Nature 2315.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

37 - SAINT SAUVEUR – RUE ARISTIDE BRIAND : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

37 – SAINT-SAUVEUR – RUE ARISTIDE BRIAND : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE

L'ARC a repris la compétence eau potable (distribution + production) en novembre 2016. La commune de Saint-Sauveur faisait partie du SIAEP de Saintines/Saint-Sauveur qui est dissout depuis cette prise de compétence. La commune de Saint-Sauveur est donc gérée par l'ARC pour l'eau potable.

Un programme de renouvellement était prévu au sein du SIAEP et notamment dans la rue Aristide Briand. La commune de Saint-Sauveur, dans son programme de voirie, a prévu en 2017 de reprendre le carrefour de la D98.

Il est proposé, dans le cadre de ces travaux de voirie, d'effectuer le renouvellement de la canalisation d'eau potable qui était prévu au sein du SIAEP de Saintines/Saint-Sauveur en lançant un marché de travaux.

Le montant des travaux est estimé à 230 000 € HT pour une reprise de 310 ml de canalisation.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs en date du 07 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer un marché de travaux pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Eau Potable, Chapitre 23, Nature 2315.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

38 - ARC – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ SE60

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

38 – ARC – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ SE60

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles

L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) ont disparu :

- Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz sont supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000kWh par an ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente de gaz sont supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000kWh par an (et 150 000 kWh pour les copropriétés) ;

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles des Marchés Publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel dont il assure la coordination. La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du syndicat.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion au groupement de commande GAZ SE60,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

AMENAGEMENT

39 - CHOISY-AU-BAC – ZAC DU MAUBON : FIXATION DU PRIX DE CESSIION DES LOTS LIBRES

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

39 - CHOISY-AU-BAC – ZAC DU MAUBON : FIXATION DU PRIX DE CESSION DES LOTS LIBRES

La ZAC du Maubon, à Choisy-au-Bac, rentre dans une phase de commercialisation et de mise en œuvre des premières implantations.

Le programme de la ZAC prévoit la réalisation de 200 logements dont 87 lots à bâtir. Le bilan prévisionnel de la ZAC du Maubon est estimé à 10 249 946 € HT de dépenses (études, foncier, travaux, honoraires, frais divers,...) et à 9 087 628 € HT de recettes.

La phase 1a qui s'engage représente un coût de travaux d'environ 760 000 € pour des recettes de charges foncières de 899 000 € HT. 9 lots libres seront commercialisés et la construction de 30 logements locatifs aidés par l'OPAC de l'Oise va débiter.

Aussi, il est proposé de lancer la commercialisation des premiers lots libres, de la phase 1a, qui seront viabilisés pour début 2018. Il convient pour cela d'en fixer le prix au m².

Les parcelles concernées présentent des superficies comprises en moyenne entre 472 et 605 m².

Il est proposé un prix de vente de 145 € H.T/m² de terrain, ce prix étant validé par le Service des Domaines.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

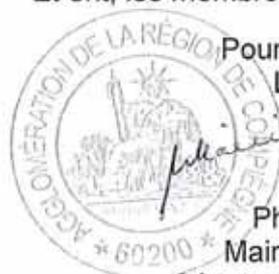
DECIDE de lancer la commercialisation de lots à bâtir situés dans le périmètre de la ZAC du Maubon à Choisy-au-Bac, pour un prix de 145 € .H.T/m² de terrain,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les compromis de vente et les actes authentiques de cession, ainsi que toutes les pièces et documents afférents à cette affaire,

PRECISE que les recettes seront inscrites au Budget Aménagement, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

AMENAGEMENT

40 - COMPIÈGNE – ZAC DU CAMP DES SABLONS : APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

40 - COMPIÈGNE – ZAC DU CAMP DES SABLONS : APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Camp des Sablons à Compiègne.

Cette ancienne friche militaire est un véritable site de renouvellement urbain qui va donner naissance à un quartier de qualité, entre ville forêt, comme un bois habité.

Les objectifs définis par la ZAC sont notamment :

- de produire une offre de logements mixte et diversifiée,
- d'assurer le développement d'un pôle scolaire et médico-éducatifs venant renforcer le caractère du secteur,
- de développer un programme de commerces de proximité renforçant l'intérêt du secteur et permettant de répondre aux besoins,
- de permettre le développement économique avec des terrains à vocation tertiaire,
- d'aménager des transitions douces et adaptées entre la ville et la forêt,
- de requalifier le réseau viaire existant,
- de sécuriser l'accès aux établissements scolaires et médico-éducatifs.

Cette opération d'aménagement principalement à vocation résidentielle et d'équipements permettra d'accueillir :

- environ 60 maisons de ville et 80 terrains à bâtir, plus de 420 logements en collectifs (pour 32 000 m² de surface de plancher estimé), soit un total de 560 logements,
- 1 lycée et un internat privé,
- 1 Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP),
- 1 institut médico-éducatif,
- plus de 11 000 m² de terrain destiné à du tertiaire, des équipements,...
- des commerces de proximité

Le bilan financier prévisionnel à ce stade fait apparaître un montant total des dépenses d'opération d'environ 28 000 000 € HT et de recettes de 29 000 000 € HT, qui se traduirait par un bilan financier d'opération de 1 000 000 € HT. Il faut ajouter une participation de l'ARC de 379 000 € HT pour la construction de logements locatifs sociaux et en accession sociale.

Si effectivement le projet était bénéficiaire, 50 % reviendrait à l'Etat dans le cadre de l'accord suite à l'acquisition du site.

Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation, consultable au siège de l'ARC, à la Direction de l'Aménagement et des Grands Projets, comprend :

- a) Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- b) Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone,
- c) Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

Le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact.

Le dossier d'étude d'impact a été complété pour répondre aux interrogations émises par l'autorité environnementale dans son avis lors du dossier de création. Il est à noter que les études complémentaires du bureau d'étude et du conservatoire botanique de Bailleul ont démontré que le projet n'avait pas d'incidence significative sur le réseau Natura 2000 et ne remettait pas en cause l'état de conservation des espèces et des habitats d'espèces protégées.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

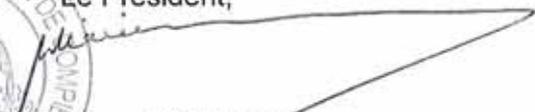
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC du Camp des Sablons et notamment son programme des équipements publics, dossier consultable au siège de l'ARC, à la Direction de l'Aménagement et des Grands Projets,

PRECISE que conformément aux articles R311-5 et R311-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Compiègne et au siège de l'ARC, fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département, sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

AMENAGEMENT

41 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – MISE A JOUR DU DROIT DE PRÉEMPTION INSTITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

41 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – MISE A JOUR DU DROIT DE PRÉEMPTION INSTITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

Aux termes de l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme, et au vu de la loi « ALUR » entrée en vigueur le 27 mars 2014, la compétence en matière de droit de préemption a été transférée de plein droit aux intercommunalités compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme. Jusqu'alors cette compétence était exercée par l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) du fait de sa double compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme et pour la réalisation des zones d'aménagement concertées.

Suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA), il convient de confirmer l'instauration de ce droit sur la totalité du périmètre de l'ARC et de la CCBA, et donc des 22 communes qui en font partie.

Ce droit de préemption urbain s'appliquera dans tous les documents d'urbanisme approuvés par délibération (POS, PLU, document tenant lieu de cartes communales), sur les parties des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par ces plans, dans les périmètres de protection rapprochée du prélèvement d'eau, dans les périmètres de zones de servitude liées à la gestion de l'eau.

Il vous est proposé de mettre à jour le Droit de Préemption Urbain (DPU) et donc de l'instaurer sur la totalité du territoire de l'ARC.

Il est précisé que ce droit pourra être délégué aux communes et à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) au cas par cas et pour des zones ou opérations déterminées.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel ARNOULD,

Vu les articles L.211-1 et R 211-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération du Comité Syndical du 9 octobre 1987 relative au Droit de Préemption Urbain sur le territoire de la Région de Compiègne,

INSTITUE le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, soit sur toutes les communes en faisant partie, dans les zones urbaines et les zones d'urbanisation future des documents d'urbanisme en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que le Droit de préemption pourra être délégué à chacune des communes membres ou à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise,

DIT que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme, soit un affichage au siège de la communauté d'agglomération, de chaque commune concernée, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département,

DIT qu'elle sera transmise au Directeur Départemental des Services Fiscaux, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux et greffes des tribunaux de grande instance concernés par le territoire de l'ARC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

AMENAGEMENT

42 - VENETTE/LACHELLE – POLITIQUE FONCIERE : ACQUISITION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

42 - VENETTE/LACHELLE – POLITIQUE FONCIERE : ACQUISITION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Dans le cadre des discussions relatives au SCOT, les représentants du Monde Agricole avaient demandé à l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE (ARC) de trouver des réserves foncières afin de compenser les emprises des projets d'urbanisation sur les terres agricoles.

En accord avec la Chambre d'Agriculture, l'ARC a signé en 2012 un protocole avec la SAFER en vue de la constitution de réserves foncières agricoles, et a notamment identifié une exploitation agricole complète permettant la délocalisation d'un ou plusieurs exploitants du territoire de l'ARC. Une fois acquise, l'ARC pourrait utiliser cette exploitation pour libérer le foncier des emprises de ses projets au gré d'échanges de terrain. Pour mémoire, la SAFER est bénéficiaire d'un droit de préemption sur les espaces agricoles et a donc plus facilement accès à ce type de bien.

Un candidat à la délocalisation s'est fait connaître en les personnes de Messieurs Hubert et Thibault SAINTE BEUVE. Ces derniers possèdent une exploitation sur les communes de LACHELLE et VENETTE pour une superficie de 138 ha dont 134 en pleine propriété, estimé à 6 807 625 euros. La SAFER pourrait donc leur proposer, en échange de l'acquisition de leur exploitation, l'achat d'une partie de celle d'Attichy.

Une estimation domaniale de la propriété de Messieurs SAINTE BEUVE est en cours.

A réception, comme le prévoit le protocole, la SAFER notifiera à l'ARC une demande de préfinancement comportant le prix d'acquisition de l'exploitation, les frais d'acte notarié et les frais d'ingénierie de la SAFER. Celle-ci devrait nous parvenir avant la fin du mois de mars. Une enveloppe maximale de 8 000 000 euros peut cependant être appréhendée.

Sur cette base, l'ARC s'est rapprochée de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) qui pourrait engager sur cette opération, au titre du Plan d'Actions Foncières, une enveloppe d'environ 5 000 000 €. Le complément pourrait être financé, soit sur fonds propres du Budget Principal, soit à l'aide d'un prêt du Crédit Agricole, qui a par ailleurs confirmé une offre également maximale de 5 000 000 €.

Dans l'attente, il vous est proposé d'accepter la proposition de la SAFER d'acquérir l'exploitation de Messieurs SAINTE BEUVE, d'autoriser son préfinancement selon les modalités détaillées plus avant et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, contrats et pièces afférentes à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu la convention relative à la constitution de réserves foncières signée avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture en 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'acquisition par la SAFER de l'exploitation de Messieurs **SAINTE BEUVE** sur la base d'un montant maximal total frais compris de 8 000 000 €,

AUTORISE le recours éventuel à l'emprunt pour compléter le financement apporté par l'EPFLO,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, contrats et pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Opération 994.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

AMENAGEMENT

43 - BILAN DES ACQUISITIONS-CESSIONS 2016

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

43 - BILAN DES ACQUISITIONS-CESSIONS 2016

La loi Sapin n°95127 du 8 février 1995 impose aux communes de 2 000 habitants et aux établissements de coopération intercommunale, la présentation d'un bilan des acquisitions et des cessions à l'organe délibérant. Ce bilan est inclus au compte administratif et comprend les transactions ayant fait l'objet d'un accord dans l'année (promesse et actes de vente).

Le bilan de l'année 2016 s'établit comme suit :

L'Agglomération de la Région de Compiègne a acquis 4ha 78a 05 ca (hors promesses) représentant une somme de 3 596 681,53 € nets et a cédé 22ha 91a 73ca pour une somme de 7 072 522 € HT, comprenant une superficie hors promesses de vente de 20 ha 63a 78ca correspondant à la somme de 5 865 612 € HT.

Il convient de constater que les surfaces cédées sont plus importantes que les surfaces acquises. De même, les recettes de cession dépassent de près de 2 268 930,47 € les dépenses hors promesses.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2016,

PRECISE que le bilan sera inclus au compte administratif de l'année 2016.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

ACQUISITIONS 2016

Date	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € nets vendeur (pas de TVA)	Prix €/m ²	Avis des Domaines	Opération
ARMANCOURT							
BIENVILLE							
CHOISY AU BAC							
02/12/16	AQ 41 et 43 « Le Maubon » AR 21 et 23 « Mare à Reine » pour 20 a 85 ca	EPFLO	Acte de vente Amiable Me PIRES	33 680,53 € HT 34 157,23 € TTC	16,15 €	28 044 €	ZAC DU MAUBON
29/02/16	AN n° 31 Rue du Pont des Rets Sud Pour 1ha26a09ca	Département de l'Oise	Acte de Vente amiable Me CARBONNEAUX	340 000 €	26,96 €	340 000 €	Budget Eau
CLAIROIX							
COMPIEGNE							
24/10/16	BC n° 229,226,227 6 rue de la Procession/avenue de la résistance/rue Saint Lazare pour 2ha 75a 65ca	IFCE	Acte administratif	3 000 000 €* 3 000 000 €	108.83 €	4 465 025 €	Budget Principal Réserve Foncière- Musée Hippomobile
JANVILLE							
JAUX							

Date	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € nets vendeur (pas de TVA)	Prix €/m ²	Avis des Domaines	Opération
JONQUIERES							
LA CROIX SAINT OUEN							
29/04/16	AK 312 « Derrière les Jardins » pour 57 ca	ORANGE	Acte d'échange Me FIXOIS	0	-	1 425,00 €	Indemnité due – ZAC DES JARDINS
LE MEUX							
MARGNY LES COMPIEGNE							
23/02/16	AB n° 520 AB n° 521 1059 rue de la République pour 41a 48 ca	SIVOC	Acte amiable Me DEVRED	1 €	-	600 000 €	Budget Principal Réserves Foncières
SAINT SAUVEUR							
22/10/16	AH n° 85-86-150 Lieudit « Rue de Compiègne » Pour 3a 84ca	M. et Mme DAMAMME Daniel	Préemption Me BEAUVAIS	53 000 €	138 €/m ²	53 000 €	Réserves Foncières - Habitat
VENETTE							
20/05/16	AB n° 129 3 rue du Chemin Noir Pour 9a57 ca	Madame DEWEER	Acte Amiable Me FRANCOIS	170.000	177 €	170.000	LA PRAIRIE

Total des superficies
Acquises : 4 ha 78a 05ca
Dont 4 ha 78 a 05 ca hors
promesses

Montant total des acquisitions :
3 596 681,53 € nets HT
Dont 3 596 681,53 € hors promesses

- Paiement en 3 fois de :
1 000 000 € entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2017
1 000 000 € au 31 décembre 2018 au plus tard
1 000 000 € au 31 décembre 2019 au plus tard

CESSIONS 2016

Date	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
ARMANCOURT							
CHOISY-AU-BAC							
16/12/16	AK n°116, 227, 228, 237, 240 Le Buissonnet Nord 90a45ca	COBAT	Promesse de Vente Me CHAPRON	360 000 €	300 000 €	300 000 €	Les MARRONNIERS
CLAIROIX							
06/12/2016	AN n° 103 Lieudit « La Grande Couture » pour 10a 00 ca	SCI CARMEST (MARRON TP)	Acte de vente Me DEVRED	14 664 €	12 500 €	12,50 € HT/m ²	LE VALADAN
08/12/2016	AN n° 66 pour 2000 m ² et AN n° 104 et 105 pour 4 750 m ² Lieudit « La Grande Couture » Pour un total de 67a50ca	SCI L'IMMOBILIERE DES FONTAINES (TRANSDEV-ACARY)	Acte de vente Me DEVRED	127 782 €	108 375 €	24,50 € HT/m ² 12,50 € HT/m ²	LE VALADAN
3/12/2016	AN n° 75 Rue du Moulin Bacot pour 5a16 ca	M et Mme POTS	Promesse de vente Me BEAUVAIS	87 487.08 €	75 000 €	75 000 €HT	LE MOULIN BACOT
COMPIEGNE							
JAUX							
JANVILLE							
02/05/2016	AA n° 188 rue d'Annel 7a 73ca	M. ISCACHE/Melle LEBLANC	Acte de vente Me CARBONNAUX	57 511.20 €	47 926.00 €	92 €HT/m ²	Le MARAIS
21/07/2016	AA n°184 rue d'Annel 6a 79ca	M. MAINGARD/Melle VAST	Acte de vente Me CARBONNAUX	50 517.60 €	42 098.00 €	92€HT/M ²	LE MARAIS
JONQUIERES							

Date	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
LA CROIX SAINT OUEN							
30/08/2016	AK n°467 rue des Silos (lot 29) 5a08ca	Monsieur et Madame MAIGNAN	acte de vente Me BERLAIMONT	85.344 €	71.120 €	140 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
5/10/2016	AK n°463 429 rue Ferdinand MEUNIER (lot 25) 5a23ca	Monsieur et Madame LEZIER	Acte de vente Me BERLAIMONT	87.864 €	73.220 €	140 € HT/m ²	ZAC LES JARDINS
09/05/2016	AK n° 477 lieudit « Le Village » pour 61 ca	ORANGE	Acte d'échange Me FIXOIS	0	0	1425,00 €-	ZAC DES JARDINS
20/12/2016	AK n° 471 rue Ferdinand MEUNIER 5a08ca	Monsieur et Madame FAURIES	Acte de vente Me BERLAIMONT	85.344 €	71.120 €	140 € HT/m ²	ZAC DES JARDINS
26/09/2016	AK n° 464 Rue Ferdinand MEUNIER 5a07 ca	M ET MME ERAGRAGUI	Compromis de vente Me BERLAIMONT	85 176 €	70 980 €	140 € HT/m ²	ZAC DES JARDINS
3/11/2016	AK N° 462 Rue Ferdinand MEUNIER 5a22 ca	M LEFEUVRE/M. CHARVIER	Compromis de vente Me BERLAIMONT	87 696 €	73 080 €	140 € HT/m ²	ZAC DES JARDINS
5/11/2016	AK n°443 429 Rue Ferdinand MEUNIER 6a22ca	M ET MME BALIKCI	Compromis de vente Me BERLAIMONT	104 496 €	87 080 €	140 € HT/m ²	ZAC DES JARDINS
8/11/2016	AK n° 444 429 Rue Ferdinand MEUNIER 6a32 ca	M ET MME CHAILLOUX	Compromis de vente Me BERLAIMONT	106 176 €	88 480 €	140 €HT/m ²	ZAC DES JARDINS
24/11/2016	AK n° 431 429 Rue Ferdinand MEUNIER 5a27 ca	M. GODFROY/Melle PHLIPPOTEAU	Compromis de vente Me BERLAIMONT	88 536 €	73 780 €	140 €HT/m ²	ZAC DES JARDINS
14/12/2016	AK n° 473 Rue Ferdinand MEUNIER 4a84ca	M. SAVANE Melle SINZOGAN	Compromis de vente Me BERLAIMONT	81 312 €	67 760 €	140€HT/m ²	ZAC DES JARDINS

Date	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
15/12/2016	AK n° 465 Rue Ferdinand MEUNIER 5a08 ca	M et Mme SHAISSAH	Compromis de vente Me BERLAIMONT	85 344 €	71 120 €	140€HT/m ²	ZAC LES JARDINS
08/11/16	AK n° 430 Rue Ferdinand MEUNIER 4a12ca	M LEGLAY	Compromis de Vente Me BERLAIMONT	692016 €	57 680 €	140€HT/m ²	ZAC LES JARDINS
11/01/2016	AK n° 422 Rue Ferdinand MEUNIER 6a59ca	M BOUCHER	<u>Acte de DATION</u> Me BERLAIMONT	VALEUR 87 698,40 € ENCAISSE 24557,90 €	VALEUR 72 490 € ENCAISSE 24378,00 €	110 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
20/12/2016	AK n°456 Rue Ferdinand MEUNIER LOT C1 24a43 ca	PICARDIE HABITAT	Acte de vente Me BERLAIMONT	309 283.80 €	293 160 €	120 €HT/m ²	ZAC LES JARDINS
LE MEUX							
MARGNY-LES-COMPIEGNE							
23/12/16	ZH n°125 Le Bosquet des Trente Mine 2a 23 ca	SCI JMA (BOCQUERY – JEAN MARC PUBLICITE)	Acte de vente Me FRANCOIS	7 492,80 €	6 244,00 €	28 € HT/m ²	PDHM
SAINT SAUVEUR							
12/05/16	AC n°299 106 rue Aristide Briand 3a 44ca	BOITEL	Acte de vente Me TAILLANDIER	43.756,80 €	36.464,00 €	145 €HT/m ²	Centre-b
VENETTE							
23/09/2016	ZB n° 92 "chemin d'Aiguisy" 55a03ca	Groupe EXOTEST	Acte de vente Me PIRES	188 202.60 €	156 835.50 €	28.50 €HT/m ²	BOIS PLAISAN
12/05/2016	ZI n° 304 – ZB n°95 Chemin des Hureaux 2ha75a90ca	NUTRITION&NATURE	Acte de vente Me BEAUVAIS	960 132.00 €	800 110.00 €	30.00 € HT/m ²	BOIS PLAISAN
12/05/2016	ZB n° 94p -ZI n°303p- ZI n° 284p	NUTRITION&NATURE	Promesse de vente	650 340 €	541 950 €	30.00 HT/m ²	BOIS PLAISAN

Date	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
	Chemin des Hureaux 1ha80a65ca		Me BEAUVAIS				
1/04/2016	ZB n° 91 Chemin d'Aiguisy 2a 20ca	ELECTROPLUS	Acte de vente Me BEAUVAIS	7 920 €	6 600 €	30.00 HT/m ²	Bois de Plaisance
6/04/2016	AB n° 233 La Prairie de Venette 36ca	M.et Mme LOUREIRO	Acte de vente Me BERNARD	2 880 €* 2 880 €* 2 880 €	2 880 €* 2 880 €* 2 880 €	2 880 €	La Prairie
1/12/2016	ZB n° 98 Chemin d'Aiguisy 14ha 95a13ca	CHANEL	Acte de vente Me BEAUVAIS	4 521 273.12 €	3 812 581,50 €	25,50€/m ²	Bois de Plaisance
VIEUX MOULIN							

* cession non soumis en totalité ou en partie à la TVA.

Superficie totale des biens cédés : 22 ha 91 a 73ca
Dont 20 ha 63 a 78 ca hors promesses

Montant total des ventes 7 072 522 €
HT
Soit 5 865 612 € HT hors promesses



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

AMENAGEMENT

44 - ZAC DE JAUX/VENETTE - CONSULTATION D'ENTREPRISES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS POUR LE DÉPLACEMENT DU GIRATOIRE AVENUE DE L'EUROPE SUR LA RD932

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

44 - ZAC DE JAUX/VENETTE - CONSULTATION D'ENTREPRISES, AUTORISATIONS DE SIGNATURES DES MARCHÉS ET D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE DÉPLACEMENT DU GIRATOIRE AVENUE DE L'EUROPE SUR LA RD932

Dans le cadre du projet de requalification de la ZAC de Jaux/Venette et de la nécessité d'y améliorer les conditions de circulation, une première étape consiste à déplacer le giratoire situé au Nord de l'Avenue de l'Europe sur la RD932, complété par un shunt depuis la RD932 vers l'Avenue de l'Europe, d'un second shunt depuis la RD1131 jusqu'à la RD932, et de l'élargissement en 2x2 voies de la RD932 entre le futur giratoire et le giratoire RD1131 x RD932.

La consultation des entreprises, selon la délibération du Conseil d'Agglomération du 27 janvier 2017, a été lancée le 17 février 2017, avec une date limite de réception des offres arrêtée au 17 mars 2017.

Pour mémoire, le Dossier de Consultation des Entreprises comprend l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Terrassement, assainissement, VRD
- Lot n°2 : Éclairage public
- Lot n°3 : Signalisation, marquage
- Lot n°4 : Espaces verts
- Lot n°5 : Marché de contrôles externes (réseaux et voirie)

Le montant global des travaux est estimé à 1 312 000 euros HT.

La Commission d'Appel d'Offres statuant sur ce dossier, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût global travaux HT Phase PRO	Participation ARC HT	Participation Carrefour	Subvention CD60 HT (Assiette subventionnable de 400 000 euros HT)		
				Tranche 1 Giratoire	Tranche 2 Shunts	T ranche 3 Elargissement en 2x2 voies
	100%	20%	52%	615 476 € HT <i>Taux bonifié de 36% (travaux sur ou le long de routes départementales)</i>	307 578 € HT <i>Taux de 26%</i>	382 297.10 € HT <i>Taux bonifié de 36% (travaux sur ou le long de routes départementales)</i>
Coût global travaux en € HT Phase PRO	1 312 000	262 000	688 403	144 000	79 970	137 627

De plus, le projet impactant la voirie départementale, il fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux à réaliser sur le domaine public routier départemental hors agglomération.

Dans ce cadre, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) n°96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, dans laquelle il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation, est bien prise en compte car la voie douce existante est maintenue et réaménagée avec une largeur de 2 mètres.

Enfin, l'agglomération s'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur Le Président à signer ladite convention avec le Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, la poursuite de l'opération du déplacement du giratoire Avenue de l'Europe sur la RD932 dans la ZAC de Jaux/Venette, ainsi que les travaux tels qu'ils sont présentés,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à notifier et à signer les marchés correspondants, ainsi que tous documents et pièces afférents à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée avec le Conseil Départemental de l'Oise, ainsi que tous documents et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 972 du Budget Principal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FONCIER

45 - PLAN D'ACTIONS FONCIÈRES EPFLO – CHOISY-AU-BAC – INTERVENTION AU 20 RUE DE L'ABREUVOIR : AVENANT N°7

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

FONCIER

45 – PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES EPFLO – CHOISY-AU-BAC – INTERVENTION AU 20 RUE DE L'ABREUVOIR : AVENANT N°7

Par délibération en date du 11 juin 2009, le conseil d'administration de l'EPFLO a adopté le Programme d'Action Foncière (P.A.F.) de l'ARC pour la période 2010-2020 pour un montant global originel de 7 325 000 €.

Ce programme peut évoluer et faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'avancement des différentes études et d'opportunités foncières stratégiques. Ainsi, 6 premiers avenants ont été régularisés.

Une emprise foncière a été identifiée sur la commune de Choisy au Bac. Cette emprise est composée des parcelles cadastrées section AJ n°319, 320, 321, 323 et 324 d'une superficie globale de 1 088 m² à proximité immédiate du centre-bourg.

Ce foncier, classé en zone UBa/UBai du PLU communal, a été identifié dans le cadre de l'Etude « Dents creuses » réalisé sur la commune.

Placée au centre de la commune, cette emprise devrait permettre l'édification d'un programme de logements comportant au minimum 40 % de logements locatifs sociaux (financement PLUS ou PLAI).

Cette propriété a fait l'objet d'une DIA en date du 1^{er} juillet 2016. La commune de CHOISY AU BAC a accepté que cette opération soit intégrée au Programme d'Action Foncière de l'ARC et fasse l'objet d'un portage foncier par l'EPFLO et sollicite qu'elle soit intégré au Plan d'Action Foncière de l'ARC.

Au regard des délais imposés en matière de préemption, l'ARC a délégué son droit de préemption à l'EPFLO par décision du Président n° 31/2016 Par décision n° 2016-35, en date du 3 octobre 2016, l'EPFLO a exercé son Droit de Préemption Urbain sur les parcelles conformément à l'estimation du service des Domaines, soit au prix de 170 000 €. L'acte de vente doit se régulariser sous 3 mois.

Le plafond global des engagements de l'EPFLO, au titre du P.A.F. de l'ARC, serait ainsi porté à 9 186 615 € et ce, conformément au tableau des flux financiers sis annexé.

Il est donc proposé d'adopter un avenant n° 7 intégrant cette opération au P.A.F. de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Vu la délibération de l'ARC en date du 14 novembre 2008 approuvant la mise en place d'un Programme d'Action Foncière (P.A.F.),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO n° 2009 11/26-6 approuvant le Programme d'Action Foncière de l'ARC,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de l'ARC adoptant le PLH en date du 12 novembre 2009 et prorogé le 20 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'intégration de cette opération dit « 20 rue de l'Abreuvoir » sur la commune de CHOISY AU BAC cadastrée section AJ n°319, 320, 321, 323 et 324 d'une superficie globale de 1 088 m² au Programme d'Action Foncière de l'ARC par un avenant n° 7 dans les conditions précitées, portant ainsi le Programme d'Action Foncière de l'ARC à 9 186 615 €, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier et notamment l'avenant n° 4 du Programme d'Action Foncière conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes, ainsi que l'acte de cession du bien au profit de l'EPFLO.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



PAF de l'ARC / EPFLO _ Avenant n°7
Tableau des Flux Financiers Prévisionnels CA DU 07 DECEMBRE 2016

Année	Opérations	Acquisitions EPFLO		Operations	Cessions EPFLO * (Rachats par l'ARC ou l'opérateur s'y substituant)	
			dont TVA			soumis à TVA
2010	Clairoix - Terrain Curtil	445 429 €				
	Total 2010	445 429 €				- €
2011	Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie	515 992 €				
	Total 2011	515 992 €		Total 2011		- €
2012	Margny les Comp. Terrain Beben	606 504 €		Clairoix - Terrain Curtil (revente)	186 983 €	x
	Choisy au Bac - Le Maubon	238 217 €				
	Total 2012	844 720 €		Total 2012	186 983 €	- €
2013	Choisy au Bac - Le Maubon	216 516 €				
	Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie	154 893 €				
	Total 2013	371 409 €		Total 2013		- €
2014	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	8 000 €		Choisy au Bac - Le Maubon	148 999 €	x
	Choisy au Bac - Le Maubon	42 963 €				
	Total 2014	50 963 €		Total 2014	148 999 €	
2015	Margny les Comp: Avenue Raymond Poincaré	260 000 €				
	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	440 372 €				
	Le Meux: La Pantoufière	260 000 €				
	Total 2015	960 372 €		Total 2015	0 €	

2016	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	20 500 €	Choisy-au bac- le Maubon	34 157 €	x
	Compiègne "friche acary"	350 000 €			
	Choisy au Bac - Le Maubon	34 157 €			
	Choisy-au-Bac"20, rue de l'Abreuvoir"	185 000 €			
	Total 2016	589 657 €	Total 2016	34 157 €	
2017	Eco quartier de Jaux	170 000 €			x
	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	440 372 €	Choisy au Bac - Le Maubon	431 071 €	
	Plateau de Margny	891 666 €	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
	Bienville "Le Grammont"	180 000 €			
	Plateau de Margny	891 666 €			
	Eco quartier de Jaux	170 000 €			
	Choisy-au-Bac- Le Maubon	1 012 831 €	Eco quartier de Jaux	340 000 €	
Total 2017	3 756 535 €	Total 2017	1 271 071 €		
2018	Plateau de Margny	891 666 €	Plateau de Margny	1 337 500 €	x
	Eco quartier de Jaux	170 000 €	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
	Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie	419 872 €	Eco quartier de Jaux	340 000 €	
			Choisy au Bac - Le Maubon	465 228 €	
	Total 2018	1 481 538 €	Total 2018	2 642 728 €	
2019	Eco quartier de Jaux	170 000 €	Plateau de Margny	1 337 500 €	x
			Margny les Comp: Avenue Raymond Poincaré	260 000 €	
			Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
			Compiègne: friche Acary	175 000 €	
			Le Meux: La Pantoufière	130 000 €	
			Choisy au Bac - Le Maubon	465 228 €	
			Bienville "Le Grammont"	90 000 €	
Total 2019	170 000 €	Total 2019	2 957 728 €		

2020			Compiègne: friche Acary	175 000 €	
			Le Meux: La Pantoufière	130 000 €	
			Bienville "Le Grammont"	90 000 €	
			Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
			choisy-au-Bac "20, rue de l'Abreuvoir"	185 000 €	
		Total 2020		Total 2020	1 080 000 €
2073/2074			<i>**Margny les Compiègne - Avenue de la République</i>	<i>606 503 €</i>	<i>(rachat par l'OPH "OPAC de l'Oise" au terme du Bail Emphytéotique)</i>
			<i>Clairoix - Terrain Curtil (BE)</i>	<i>258 446 €</i>	<i>A l'issue du Bail emphythéotique</i>
		Total 2073/2074		Total 2073/2074	864 949 €
TOTAL		9 186 615 €	- €	9 186 615 €	

* Conformément à l'article 3.2 – **Calcul du prix de cession** des « clauses générales de portage des biens », le coût brut d'acquisition est augmenté des frais d'ingénierie de l' EPFLO de 3,5 % de l'ensemble des dépenses, et d'une actualisation annuelle de 1 % à compter de la seconde année de portage.

Le régime de soumission à la TVA des cessions à intervenir suivant ce document prévisionnel sera arrêté dans les conditions en vigueur au jour de la vente suivant l'assujettissement ou non du vendeur et la qualité du bien considéré.

De même les modalités de calcul s'il y a lieu pour préciser s'il s'agira d'une TVA sur marge ou d'une TVA sur la totalité du prix de cession.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

FONCIER

46 - PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES EPFLO – NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE L'ARC – MISE A JOUR DU PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES : AVENANT N°8

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

FONCIER

46 – PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES EPFLO – NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE L'ARC – MISE A JOUR DU PLAN D' ACTIONS FONCIÈRES : AVENANT N°8

Par délibération en date du 11 juin 2009, le Conseil d'Administration de l'EPFLO a adopté le Programme d'Action Foncière (P.A.F.) de l'ARC pour la période 2010-2020 pour un montant global originel de 7 325 000 €.

Ce programme peut évoluer et faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'avancement des différentes études et d'opportunités foncières stratégiques. Ainsi, 6 premiers avenants ont été régularisés et 1 nouvel avenant est à entériner pour une opération engagée en décembre 2016.

Il peut être donc établi le bilan intermédiaire ci-dessous.

Opérations non engagées :

- Extension du Pôle de Développement des Hauts de Margny pour 3 360 000 € (2 375 000 € inscrit jusqu'en 2019- Durée du P.A.F),
- Eco Quartier de Jaux pour 680 000 €,

Opérations réalisées :

- Terrain Beben pour 600 000 €,
- Terrain Curtil pour 450 000 €,

Opérations engagées :

- Allée des Roses de Picardie à Margny-Lès-Compiègne : acquisitions réalisées pour 1 139 757 € sur 2 000 000 € de dépenses prévues,
- Le Maubon à Choisy au Bac acquisitions réalisées pour 531 853 € sur 1 238 319 € de dépenses prévues (sera soldée en 2017),

Opérations ajoutées et acquises par l'EPFLO :

- Opération Avenue Raymond Poincaré à Margny-Lès-Compiègne pour 260 000 €,
- Opération Prémption La Pantoufière à Le Meux pour 525 000 €,
- Opération 27/29 rue d'Amiens à Compiègne (site Acary) pour 350 000 €,
- Opération 20 rue de l'abreuvoir à Choisy au Bac pour 170 000 € (opération objet de l'avenant n° 7 à régulariser).

Dans le cadre d'une stratégie foncière plus générale, deux pistes seraient intéressantes à inscrire au titre du Plan d'Actions Foncières :

- L'ARC envisage la maîtrise foncière de l'exploitation de Messieurs Hubert et Thibault STEINBECK sur Venette. Au travers de l'intervention de la SAFER, cette opération nécessite un pré-financement pouvant être soutenu par l'intervention de l'EPFLO. Une opération « réserve foncière » pourrait être inscrite pour un montant de 5 354 998 €,

- Dans le cadre des discussions sur le PLUI, suite aux marches urbaines, des études dents creuses ont fait apparaître des opportunités foncières pouvant permettre la création de nouveaux logements. Cette densification des dents creuses pourrait également faire l'objet d'une inscription pour un montant d'intervention de 1 851 922 €.

Pour finir, la fusion de l'ARC avec la CCBA entraîne la nécessité d'élargir le périmètre du Plan d'Action Foncière. Une procédure interne à l'EPFLO est en cours et devrait lui permettre d'intervenir sur les communes non adhérentes à ce jour à compter du dernier trimestre 2017.

Il est donc proposé, au travers d'un avenant n° 8 de modifier le tableau des flux financiers en :

- retirant les opérations non engagées à ce jour d'un montant 3 055 000 €, en précisant qu'elles restent intégrées dans une veille foncière permettant à l'EPFLO de préempter au besoin sur ces périmètres sans entamer l'enveloppe du Plan d'Action Foncière,
- inscrivant une enveloppe « réserve foncière » pour 5 354 998 €, pouvant être utilisé notamment pour le développement économique,
- inscrivant une enveloppe « dents creuses » pour 1 851 922 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

Vu la délibération de l'ARC en date du 14 novembre 2008 approuvant la mise en place d'un Programme d'Action Foncière (P.A.F.),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO n° 2009 11/26-6 approuvant le Programme d'Action Foncière de l'ARC,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de l'ARC adoptant le PLH en date du 12 novembre 2009 et prorogé le 20 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à jour du plan d'action foncière de l'ARC par un avenant n° 8 dans les conditions précitées, portant ainsi le Programme d'Action Foncière de l'ARC à 12 697 172 €, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé,

CONFIRME que l'adhésion de l'ARC à l'EPFLO s'étend sur la totalité de son nouveau périmètre et que le Programme d'Action Foncière pourra inclure toute opération incluse dans celui-ci,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier et notamment l'avenant n° 8 du Programme d'Action Foncière conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes et tout document relatif aux opérations incluses dans ce Programme.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

PAF de FARC / EPFLO _ Avenant n°7
Tableau des Flux Financiers Prévisionnels
CA DU ** ***** 2017

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20170330-46CA300317-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Année	Opérations	Acquisitions EPFLO		Opérations	Cessions EPFLO * (Rachats par FARC ou l'opérateur s'y substituant)	
			dont TVA			soumis à TVA
2010	Clairoix - Terrain Curtil	445 429 €				
	Total 2010	445 429 €				- €
2011	Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie	515 992 €				
	Total 2011	515 992 €				- €
2012	Margny les Comp. Terrain Beben	600 504 €		Clairoix - Terrain Curtil (vente); Picardie Habitat	186 985 €	x
	Choisy au Bac - Le Maubon	238 217 €				
	Total 2012	844 720 €		Total 2012	186 985 €	- €
2013	Choisy au Bac - Le Maubon	210 516 €				
	Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie	154 893 €				
	Total 2013	371 409 €		Total 2013		- €
2014	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	8 000 €		Choisy au Bac - Le Maubon - vente ARC	148 999 €	x
	Choisy au Bac - Le Maubon	42 953 €				
	Total 2014	60 953 €		Total 2014	148 999 €	
2015	Margny les Comp. Avenue Raymond Poincaré	200 000 €				
	Choisy au Bac - Le Maubon	34 157 €				
	Choisy au Bac "20, rue de l'Abreuvoir"	185 000 €				
	Total 2015	219 157 €		Total 2015	0 €	
2016	Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	440 372 €		Choisy au Bac - Le Maubon	490 000 €	
				Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
	Bienfite "Le Grammont"	180 000 €				
	Choisy au Bac - Le Maubon	700 456 €				
	Complègne "Riche acary"	315 000 €				
	"réserve foncière pour développement économique"-SAFER	5 354 999 €				
	Total 2016	6 996 836 €		Total 2016	990 000 €	
2017	Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie	410 872 €		Choisy au Bac - Le Maubon	213 643 €	
	interventions sur les dents creuses	851 922 €		Complègne "Riche Acary"	315 000 €	
	Total 2017	1 271 794 €		Total 2017	628 643 €	
2018	interventions sur les dents creuses	500 000 €		Margny les Comp. Avenue Raymond Poincaré	200 000 €	
				Le Meux La Pantoulière	130 000 €	
				Choisy au Bac - Le Maubon	351 721 €	
				Bienfite "Le Grammont"	90 000 €	
	Total 2018	800 000 €		Total 2018	831 721 €	
2019	interventions sur les dents creuses	800 000 €		Le Meux La Pantoulière	130 000 €	
				Bienfite "Le Grammont"	90 000 €	
				Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
				choisy au Bac "20, rue de l'Abreuvoir"	185 000 €	
	Total 2019	800 000 €		Total 2019	905 000 €	
2020	OPÉRATIONS EN VILLE FONCIERE			interventions sur les dents creuses	617 307,33 €	
				"réserve foncière pour développement économique"-SAFER	1 784 999 €	
2021	Eco quartier de Jaux	0 €		Margny les comp. Allée des Roses de Picardie	500 000 €	
	Plateau de Margny	0 €				
	Total 2021	0 €		Total 2021	2 902 306 €	
2022	Eco quartier de Jaux	0 €		interventions sur les dents creuses	617 307,33 €	
	Plateau de Margny	0 €		"réserve foncière pour développement économique"-SAFER	1 784 999 €	
	Total 2022	0 €		Total 2022	2 902 306 €	
2023	Plateau de Margny	0 €		interventions sur les dents creuses	617 307,33 €	
	Eco quartier de Jaux	0 €		"réserve foncière pour développement économique"-SAFER	1 784 799 €	
	Total 2023	0 €		Total 2023	2 402 106 €	
2073/2074				"Margny les Complègne - Avenue de la République"	606 503 €	(achat par l'OPH "OPAC de l'Osse" au terme du Bail Emphytéotique)
				Clairoix - Terrain Curtil (BE)	258 446 €	Rachat par S.A HLM Picardie Habitat A l'issue du Bail emphytéotique
	Total 2073/2074			Total 2073/2074	864 949 €	
TOTAL		11 716 300 €	- €		12 963 016 €	

OPÉRATIONS A SORTIR DU PAF ET NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'EPFLO LIÉS	
OPÉRATIONS	ENGAGEMENTS EN EURO
ECOQUARTIER DE JAUX	Montants Prévis
	2017
	340 000,00 €
	2018
	170 000,00 €
	2019
	170 000,00 €
TOTAL	680 000,00 €
PLATEAU DE MARGNY LES COMPÈGNE	Montants Prévis
	2017
	1 103 332,00 €
	2018
	891 655,00 €
TOTAL	2 674 999,00 €
TOTAL A DEREGAGER SUITE ANNULATION OPERATIONS	3 354 669,00 €
MONTANT ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE POTENTIEL DE L'EPFLO	2 906 800,00 €
MONTANT DISPONIBLE POUR RESERVE FONCIERE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 354 999,00 €
INTERVENTION DENTS CREUSES	
RETROCESSION 2017	651 922,00
MONETARY HOOVEL ENGAGEMENT POTENTIEL DE L'EPFLO	1 000 000,00
MONTANT DISPONIBLE POUR CES OPERATIONS "DENTS CREUSES"	1 851 922,00 €

opérations rattachées à combi/chauffeur

opérations à confirmer en ville foncière

* Conformément à l'article 3.2 - Calcul du prix de cession des « clauses générales de portage des biens », le coût brut d'acquisition est augmenté des frais d'équivalence de l'EPFLO de 3,5 % de l'ensemble des dépenses, et d'une actualisation annuelle de 1 % à compter de la seconde année de portage.

Le régime de succession de la TVA des cessions à intervenir suivant ce document prévisionnel sera arrêté dans les conditions en vigueur au jour de la vente suivant l'acceptation ou non du vendeur et la qualité du bien considéré. De même les modalités de calcul s'y a l'impact prévisionnel d'éligibilité d'une TVA sur marge ou d'une TVA sur la totalité du prix de cession.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

URBANISME

47 - COMPIEGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 45

URBANISME

47 – COMPIÈGNE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il a été engagé la modification N°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Compiègne.

Les modifications consistent en des évolutions du règlement écrit et graphique, détaillées dans la note de synthèse et le dossier ci-annexés.

Conformément aux articles L153-41 du Code de l'Urbanisme et L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, le dossier de modification N°8 du PLU de COMPIEGNE a été soumis à enquête publique du 9 janvier au 11 février 2017.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur sont reprises dans la note de synthèse ci-annexée.

L'avis du Commissaire-Enquêteur est favorable.

Aucune remarque n'a été formulée ; aussi, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le dossier de modification N°8 du Plan Local d'Urbanisme de COMPIEGNE tel qu'il est ci-annexé.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 13 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la modification N°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COMPIEGNE telle qu'elle est annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que le dossier de la modification N°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COMPIEGNE ainsi approuvé sera transmis au Préfet de l'Oise et aux personnes publiques associées,

DIT que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévues aux Articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COMPIEGNE.

L'intégralité du dossier annexé à la délibération d'approbation est consultable au Pôle Aménagement, Urbanisme et de Grands Projets de l'ARC.

Préambule

Par la délibération en date du 06 juillet 2006, le Conseil d'Agglomération de l'ARC a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Compiègne.

En date du 24 juillet 2007, le conseil d'Agglomération de l'ARC a approuvé la modification N°1 du PLU de la commune de Compiègne.

Une modification N°2 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 28 mai 2009.

Une modification N°3 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 08 avril 2010.

Une modification N°4 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 07 juillet 2011.

Une révision simplifiée approuvée le 15 novembre 2012.

Une modification N°5 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 05 juillet 2012.

Une modification N°6 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 15 novembre 2012

Une modification N°7 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 20 novembre 2015.

La compétence « urbanisme réglementaire » ayant été transférée à l'Agglomération de Compiègne, une nouvelle modification N°8 du Plu de la commune de COMPIEGNE a été engagée.

I. Contenu du dossier présenté

- Des adaptations réglementaires, notamment :
 - Ajouts de matériaux pour les clôtures
 - Précision sur les dimensions des châssis de toit
 - Précision sur la référence de la cote à respecter en zone d'aléa inondation
- La création de 2 nouveaux sous-secteurs
 - Un secteur urbain à vocation mixte et attractif à proximité du quartier prioritaire de la politique de la Ville nécessitant le transfert du Centre commercial rue Bernard Morançais
 - Un secteur à proximité du quartier gare prenant en compte la spécificité de l'aléa inondation
- Des modifications du plan de zonage
 - La représentation graphique des 2 nouveaux secteurs
 - La modification de limites des plusieurs sous-secteurs pour être en cohérence avec le bâti existant
- La suppression d'Emplacement Réservés :
 - Rue de l'Oise
 - Rue Notre Dame de Bon Secours

- Rue Solférino

Les motivations de ces points sont explicitées en détails dans la notice de présentation du dossier soumis à l'approbation.

La modification N°8 du PLU de COMPIEGNE ne porte pas atteinte à l'économie générale du document. Elle n'a pas pour effet de réduire ou de supprimer un espace boisé classé, ni une zone A ou N.

1. Organisations de l'enquête et Publicité

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (Article L 153-41) et à la Délibération susvisée, les avis à la population ont été organisés préalablement à l'enquête publique :

- Parution 15 jours avant le début de l'enquête dans les éditions respectives des journaux : Le Parisien (édition Oise) et le courrier Picard.
- Parution dans les 8 jours après le début de l'enquête dans les éditions des journaux Le parisien (édition Oise) et le Courrier Picard.

Parallèlement :

- Le dossier d'enquête a été mis en ligne sur le site INTERNET de l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE
- Un affichage a eu lieu sur 15 panneaux municipaux en différents endroits de la Ville de COMPIEGNE
- Une annonce est parue sur les panneaux lumineux du 09 janvier au 11 février 2017

L'enquête publique s'est déroulée du 09 janvier au 11 février 2017, durant 33 jours consécutifs. Monsieur Jean-Louis SEVEQUE a été désigné par le Tribunal Administratif d'AMIENS comme commissaire-Enquêteur titulaire, Monsieur Jackie TRANCART comme commissaire-enquêteur suppléant.

Trois permanences ont été programmés en mairie de COMPIEGNE : les 9 janvier, 25 janvier et 11 février 2017 qui ont permis de recueillir les remarques du public sur le dossier.

2. Avis de l'État – avis des Personnes Publiques Associés et Consultées

Le dossier de projet de modification N°8 du PLU de COMPIEGNE a été transmis aux Personnes Publiques Associées et Consultées avant l'ouverture de l'enquête publique.

Avis des Personnes Publiques Associés

STAP :

- Courrier du 2 janvier 2017
- Compléter l'article 10 sur les hauteurs
- Compléter l'article 11 sur les châssis de toiture
- Il a été donné une suite favorable à ces remarques réponse faite le 12 janvier 2017

CCIO :

- Mail du 22 décembre 2016
- Ils étudient le projet et reviennent vers nous rapidement
- Aucun courrier n'a été reçu à la suite de ce mail

L'ONF :

- Mail du 22 décembre 2016
- Pas de remarque sur le projet

Commune de VENETTE :

- Mail du 30 décembre 2016
- Aucune observation

Commune de LA CROIX SAINT OUEN :

- Mail du 28 décembre 2016
- Avis Favorable

3. Observations reçues pendant l'enquête

Un registre a été mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique pour recueillir les remarques. Aucune observation n'a été portée au registre ni auprès du Commissaire Enquêteur.

Le commissaire-enquêteur a émis un procès-verbal.

Le projet de modification soumis à l'enquête publique est approuvé en l'état sans aucune modification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

URBANISME

48 - ARMANCOURT – MODIFICATION N°3 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2NAH

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 45

URBANISME

48 - ARMANCOURT – MODIFICATION N°3 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2NAH

Le Plan d'Occupation des Sols d'Armancourt a été approuvé le 21 juillet 1989. Deux modifications y ont été apportées, approuvées par le Conseil Communautaire, le 24 mars 1998 puis le 2 octobre 2000. Il a été mis à jour le 07 mars 2014.

Au cours de l'élaboration du PLU intercommunal, en cours, a été conduite par Oise la Vallée une étude sur les capacités de densification du tissu bâti sur 16 communes, dont Armancourt. A l'issue de cette étude, il s'avère que fort peu de terrains disponibles dans l'enveloppe urbaine d'Armancourt présentent des caractéristiques favorables à la construction d'opérations importantes de logements : nombre des parcelles identifiées sont en particulier grevées par le risque d'inondation. Par ailleurs, les terrains disponibles et mobilisables à court terme sont dispersés, de sorte que leur mobilisation conjointe pour une opération de construction de logements serait difficile : seul un petit nombre de constructions localisées est envisageable.

Or, le Programme Local de l'Habitat de l'ARC approuvé le 10 novembre 2009, prorogé le 20 novembre 2015, ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale de l'ARC approuvé le 15 décembre 2012, programment la construction de 400 à 450 logements par an sur les 15 communes initialement englobées dans les documents, dont une partie au moins dans les villages, notamment pour pourvoir au maintien de la population compte tenu du desserrement des ménages. Armancourt comprenant 239 logements et 559 habitants voit sa population stagner depuis quelques années.

Un secteur de 1,95 ha situé en zone 2NAh, au lieudit Les Segaudes, a fait l'objet d'acquisitions foncières partielles en 2004 suite à une négociation amiable de plusieurs années, de la part de l'Agglomération de la Région de Compiègne, en vue de la réalisation d'une opération de construction d'habitations.

La Commune d'Armancourt souhaite l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur pour un projet de construction de 32 logements individuels.

Eu égard à l'intérêt local et communautaire présenté par ce projet de construction,

Considérant que les disponibilités foncières dans l'enveloppe bâtie de la Commune d'Armancourt sont insuffisantes pour répondre à ses besoins en matière de logements visés par le PLH et le SCoT,

Il est justifié d'ouvrir à l'urbanisation le terrain dit des Segaudes à Armancourt pour une superficie de 1,95 ha en vue de la construction de 32 logements.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Armancourt conformément aux articles L.153-36 et L.153-38 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, des Grands Projets et de l'Équipement en date du 13 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation du terrain dit des Segaudes à Armancourt eu égard aux enjeux en matière de maintien de création de logements dans cette commune ;

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Armancourt, et à signer toutes les pièces afférentes à cette procédure.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DE VOIRIES

49 - VOTE DU TAUX DE VERSEMENT TRANSPORT SUR LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

49 - VOTE DU TAUX DE VERSEMENT TRANSPORT SUR LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION

Chaque année, l'assemblée délibérante se prononce sur le taux de Versement Transport payé par les entreprises et les établissements publics de 11 salariés et plus, la base taxable étant la masse salariale.

Le taux actuel, sur les 16 communes de l'ARC avant fusion avec les communes de la CCBA, a été confirmé pour 2017 à 0,60 %, auquel s'ajoute un Versement Transport additionnel à 0,20 % perçu par le SMTCO.

Sur les 6 communes de l'ex-CCBA, seul un Versement Transport additionnel fixé à 0,4 % par le SMTCO est jusqu'à présent en place, dans la mesure où ces communes se trouvaient en dehors de tout périmètre de transport urbain (PTU), qu'il convient de nommer «ressort territorial» depuis l'instauration de la loi NoTRE.

Suite à la fusion entre l'ARC et la CCBA, le ressort territorial de l'Agglomération, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a donc été étendu aux communes de Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Néry, Saintines, Saint-Vaast de Longmont et Verberie.

A compter du 1^{er} juillet 2017, il est proposé d'instaurer un Versement Transport à taux homogène sur les 22 communes du ressort territorial de la nouvelle Agglomération, soit 0,60 % pour le compte de l'ARC.

Par voie de conséquence, cela occasionne la diminution du taux additionnel perçu par le SMTCO sur les 6 communes de l'ex-CCBA à 0,2 %. Tous les employeurs de plus de 10 salariés présents sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne seraient ainsi taxés à la même hauteur de 0,80 %, dont 0,60 % perçu par l'ARC et 0,20 % par le SMTCO.

Cette disposition permettra d'étendre l'offre de transports publics de l'ARC aux nouvelles communes de son territoire, en tenant compte en particulier des besoins des entreprises, de leurs salariés et des habitants de ce secteur.

Cette nouvelle offre, dont la consistance est en cours de finalisation, fera l'objet d'un déploiement en parallèle de cet élargissement du Versement Transport, ou au cours du mois de juin, afin que la mise en place des nouveaux services puisse se faire avant la période des congés d'été. L'assemblée délibérante pourrait être sollicitée sur ce point particulier au Conseil d'Agglomération suivant.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel ARNOULD,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports, Mobilité, Gestion des Voiries en date du 8 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer un taux de Versement Transport à 0,60 % sur l'ensemble du périmètre intercommunal,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Transport, Nature 7342.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

[Signature]
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DE VOIRIES

50 - PARTICIPATION DE L'ARC AUX PROGRAMMES D'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

50 - PARTICIPATION DE L'ARC AUX PROGRAMMES D'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Les communes peuvent implanter des bornes de recharge en vue de développer la mobilité électrique, au titre de la compétence IRVE « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables ». En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, cette compétence peut être transférée à l'EPCI, à l'autorité organisatrice de mobilité ou encore à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité dont dépend administrativement la commune.

En complément, les communautés d'agglomération peuvent être sollicitées sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre d'un projet d'implantation.

Dans ce cadre, plusieurs communes ont été sollicitées par le SE60, afin que leur soit déléguée cette compétence dans le but de réaliser un programme de déploiement d'infrastructures de recharge couvrant l'ensemble de son territoire.

D'autres projets pourraient également suivre sur des communes non concernées par le SE60, soit par le biais d'autres distributeurs d'électricité comme le SEZEO, soit sous l'impulsion directe de la commune.

Pour ce qui concerne les 107 bornes prévues par le SE60 et dont le déploiement a commencé dans l'Oise, le coût d'investissement est totalement pris en charge par l'ADEME, le Département et le SE60 et aucune participation financière n'est demandée aux communes.

Concernant les coûts de fonctionnement (entretien, dépannage, suivi cartographique, abonnement électrique, consommations d'électricité,...), une somme forfaitaire de 1250€ TTC par borne et par an est demandée à la collectivité.

A ce stade, dans le seul cadre du projet du SE60, 3 à 5 bornes pourraient être implantées à Compiègne, 1 à Margny-lès-Compiègne, 1 à Venette et 1 à Verberie. D'une façon générale, il est proposé que le cadre de financement de bornes installées dans les communes soit limité à 1 à 2 bornes par commune, à l'exception de Compiègne où le nombre pourrait être limité à 5 bornes au regard du niveau d'activités en centre-ville et de son caractère de centralité pour l'ensemble de l'agglomération.

En cohérence avec sa politique de mobilité durable et ses orientations en matière de protection de l'environnement, telles qu'illustrées par le PCAET notamment, il est ainsi proposé que l'ARC prenne en charge ces coûts de fonctionnement, dans la limite d'une enveloppe de 20 000€ par an. Toute implantation dans les communes devra recueillir l'avis favorable de l'ARC, étant entendu que tout équipement allant au-delà du volume pris en charge à ce stade se fera aux frais de la commune.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté Madame Evelyne LE CHAPPELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports, Mobilité et Gestion des Voiries en date du 8 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

VALIDE le projet du SE60 et en adopte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence,

DECIDE de participer au financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, par le biais du SE60 et, d'une façon plus générale, par tout autre organisme compétent ou directement par la commune, dans les conditions fixées par la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DE VOIRIES

51 - PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE : PROTOCOLE DE FINANCEMENT

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 45

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

51 – PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE : PROTOCOLE DE FINANCEMENT

L'Etat vient de relancer un dossier ancien qui représente un intérêt stratégique pour notre territoire : la liaison Picardie-Roissy.

Cette liaison permettrait de bénéficier de 17 allers-retours quotidiens au départ de Compiègne en TER vers la gare d'interconnexion de Roissy, et ceci constitue un facteur stratégique de développement pour notre territoire.

Le Premier Ministre a présidé un Comité Interministériel le 16 mars dernier à Amiens sur ce thème et un protocole d'intention a été signé à cette occasion.

Le projet est chiffré à 310,8 millions d'euros nets de TVA, et l'Etat apporterait 160 M€, la Région Hauts de France 105,6 M€ et la Région Ile de France 3,0 M€, le solde étant apporté par les Départements de la Somme et de l'Oise, ainsi que par les principales agglomérations desservies.

Pour sa part, l'ARC contribuerait à hauteur de 1,0 M€ à cette infrastructure.

Il est précisé que l'essentiel de la contribution de l'ARC devra être apporté sur les exercices 2018, 2019 et 2020, et l'on peut considérer qu'une contribution annuelle de l'ordre de 300 000 € serait acceptable sur chacun de ces trois exercices.

Le tour de table étant dorénavant bouclé, un protocole de financement a été élaboré, et il vous est demandé d'autoriser le Président à le signer (Cf. annexe jointe).

Les Commissions Stratégie et Synthèse, Transports Mobilité, et des Finances se rejoignent sur l'intérêt stratégique de ce projet pour le développement de notre territoire, et ont donné un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté Monsieur Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports, Mobilité et Gestion des Voiries en date du 8 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Stratégie et Synthèse en date du 16 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

VALIDE le protocole de financement dans le cadre du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

PROCOLE RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE ROISSY-PICARDIE (LNRP)

PHASE 1 : LIGNE NOUVELLE A DOUBLE VOIE – AMENAGEMENTS EN GARE DE PARIS AEROPORT ROISSY CDG ET SUR LA LIGNE CLASSIQUE PARIS-CREIL-AMIENS

Entre les soussignés,

• **L'État**, représenté par M. Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ;

• **La Région Hauts-de-France**, représentée par le président du Conseil régional, M. Xavier BERTRAND ;

• **Le département de l'Oise**, représenté par le président du Conseil départemental, M. Edouard COURTIAL ;

• **Le département de la Somme**, représenté par le président du Conseil départemental, M. Laurent SOMON ;

• **La communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne**, représenté par le président du Conseil communautaire, M. Philippe MARINI ;

• **La communauté de communes de l'aire cantilienne**, représenté par le président du Conseil communautaire, M. Eric WOERTH ;

• **La Communauté de communes de Senlis Sud Oise**, représenté par le président du conseil communautaire, M. Jérôme BASCHER ;

• **La communauté d'agglomération du Beauvaisis**, représentée par la présidente du Conseil communautaire, Mme. Caroline CAYEUX ;

• **La Communauté de communes de la Vallée dorée**, représenté par le président du conseil communautaire, M. Olivier FERREIRA ;

• **La Communauté d'agglomération Amiens Métropole**, représenté par le président de la Communauté d'Agglomération, M. Alain GEST ;

• **La Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte**, représenté par le président du conseil communautaire, M. Christian MASSAUX ;

• **La communauté de communes du clermontois**, représenté par le président du Conseil communautaire, M. Lionel OLLIVIER ;

• **La communauté d'agglomération Creil Sud Oise**, représenté par le président du Conseil communautaire, M. Jean-Claude VILLEMALIN ;

• **SNCF Réseau**, Etablissement Public Industriel et Commercial, immatriculé au registre de commerce et des sociétés sous le n° RCS BOBIGNY 412.280.737, dont le siège est 15/17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 - 93 418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représenté par son président, M. Patrick JEANTET.

PREAMBULE :

Le projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie (LNRP) est un projet de maillage du réseau ferroviaire qui permettra, d'une part, la mise en place de services TGV entre Amiens, l'aéroport de Paris-Roissy-Charles-de-Gaulle puis l'est et le sud-est de la France et, d'autre part, la mise en place de services TER cadencés à partir de Compiègne, Creil et Amiens.

Plus particulièrement, cette opération vise à :

- améliorer l'accès du sud de la région Hauts-de-France au réseau à grande vitesse,
- proposer aux voyageurs des Hauts-de-France un nouvel accès à l'Île-de-France dans un contexte où l'augmentation des fréquences de desserte vers Paris-Gare du Nord n'est plus possible en heures de pointe,
- améliorer les déplacements quotidiens vers le hub de transport de Roissy et vers les pôles d'emplois de la plate-forme de Roissy et de Paris-Nord 2 depuis le sud de la région Hauts-de-France et le nord-est du Val-d'Oise en Île-de-France,
- développer l'intermodalité air-fer en gare d'Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle 2, renforçant ainsi l'attractivité du pôle ferroviaire.

Le projet permet de connecter par des liaisons sans correspondance à la gare de Paris Aéroport Roissy CDG, les agglomérations de Survilliers et Fosses dans le Val-d'Oise, de Chantilly, Creil et au-delà Pont-Sainte-Maxence, Clermont, Compiègne dans l'Oise et Amiens dans la Somme.

Le projet consiste en la réalisation d'une ligne ferroviaire nouvelle de 7 km entre la ligne à grande vitesse d'interconnexion au nord de l'aéroport de Paris-Roissy-Charles-de-Gaulle et la ligne classique Paris-Creil-Amiens, associée à des aménagements sur les infrastructures existantes, notamment en gares de Paris Aéroport Roissy CDG et Survilliers-Fosses en Île-de-France et de Chantilly-Gouvieux et Amiens dans les Hauts-de-France.

Le coût global du projet s'établit à 344,9 M€ aux conditions économiques de janvier 2011, comprenant notamment la ligne nouvelle, les aménagements en gare de Paris Aéroport Roissy Charles de Gaulle, une section complémentaire de voies nouvelles à Survilliers et une quatrième voie en gare de Chantilly.

Les études ont fait apparaître que l'ensemble des aménagements complémentaires à Chantilly et Survilliers ne s'avéraient toutefois pas nécessaires dans un premier temps. Il est donc envisagé une réalisation progressive de l'opération en retenant une première phase estimée à 271,9 M€ aux conditions économiques de janvier 2011 (hors contribution forfaitaire de 2 M€ pour l'écopont dans la forêt de Chantilly). Cette première phase intègre la réalisation de la ligne nouvelle, les aménagements indispensables sur la ligne classique Paris-Creil-Amiens et en gare de Survilliers-Fosses pour 211,9 M€. Elle comprend également les aménagements en gare de Paris Aéroport Roissy Charles de Gaulle (45 M€) et au niveau du raccordement à la ligne classique à Marly-la-Ville (15 M€), ainsi que, le cas échéant, une contribution à la réalisation d'un écopont sur la ligne classique en forêt de Chantilly (2 M€). Cette première phase ainsi chiffrée intègre les études de niveau avant-projet définitif de la ligne nouvelle Roissy-Picardie inscrites dans les contrats de plan Etat-Région 2015-2020 des régions Picardie et Île-de-France signés en 2015. Elle n'intègre pas les études préliminaires financées dans les CPER précédents ni la passerelle en Gare de Survilliers-Fosses qui gagnerait à être réalisée concomitamment (13 M€).

Dans le cadre de la concertation inter-administrative qui s'est tenue fin 2014, SNCF Mobilités a confirmé l'intérêt de faire circuler des relations TER entre Compiègne, Creil et la gare de Paris Aéroport Roissy Charles de Gaulle tout en soulevant des interrogations sur les conditions de desserte d'Amiens par de nouveaux services TGV. A la suite de cet avis, M. Benoît WEYMULLER, président du comité de pilotage de l'opération, a réuni les partenaires et proposé de retenir un scénario combinant 2 allers-retours TGV Amiens-Roissy-CDG vers Strasbourg et vers Lyon/Marseille complétés par 3 allers-retours TER rapide Amiens-Creil-Roissy-CDG, sous réserve d'un conventionnement entre la Région Hauts-de-France et SNCF Mobilités. Fin 2016, la Région Hauts-de-France et SNCF Mobilités se sont accordés sur un protocole d'intention relatif à la

desserte TGV et TER de la liaison Roissy-Picardie actant une prise en charge financière du déficit global de la desserte TGV sur l'axe concerné par la Région Hauts-de-France.

Le « protocole d'intention entre la Région Hauts-de-France et SNCF Mobilités relatif à la desserte TGV et TER de la liaison Roissy-Picardie » définit les grands principes suivants :

- circulation, expressément conditionnée à la conclusion d'une convention de financement avec la Région Hauts-de-France, de deux allers-retours TGV quotidiens entre Amiens et Strasbourg et Marseille,
- circulation organisée par la Région en qualité d'autorité organisatrice de trois allers-retours TER quotidiens Amiens-Roissy-CDG,
- circulation organisée par la Région de circulations TER cadencées à destination d'usagers pendulaires vers Creil et Compiègne,
- compensation par la Région du déficit des circulations TGV dans la limite de 10 M€ par an.

Les études de trafic et les études socio-économiques sont en cours d'actualisation afin de constituer le dossier d'enquête publique du projet, avec l'objectif d'une tenue de l'enquête début 2018, puis d'un lancement des travaux en 2020 en vue d'une mise en service en 2024.

Compte tenu de la participation des collectivités locales au tour de table financier, la nouvelle offre de transports sera améliorée et équilibrée entre les différents territoires, notamment l'offre de service entre Beauvais et Creil et entre Clermont et Creil.

Les études d'amélioration de la ligne Beauvais-Creil seront inscrites dans la prochaine contractualisation entre l'Etat et la Région Hauts-de-France afin d'assurer l'articulation avec la ligne nouvelle Roissy-Picardie.

EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET DU PRESENT PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet de préciser les principes et modalités de réalisation et de financement de la première phase du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie (LNRP), correspondant à la réalisation de la ligne nouvelle à double voie ainsi que des aménagements en gare de Paris Aéroport Roissy Charles de Gaulle et sur la ligne classique Paris-Creil-Amiens.

La réalisation de cette première phase permettra de faire circuler l'ensemble de la desserte prévue dans le protocole d'intention entre la Région Hauts-de-France et SNCF Mobilités relatif à la desserte TGV et TER de la liaison Roissy-Picardie.

Article 2 – CONSISTANCE DE L'OPERATION

La première phase du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie consiste à réaliser principalement les travaux suivants (coûts détaillés en annexe 1) :

- la ligne nouvelle à double voie entre, d'une part, la ligne à grande vitesse d'interconnexion au nord de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle et, d'autre part, le raccordement à la ligne classique Paris-Creil-Amiens au niveau de Marly-la-Ville,
- le raccordement partiel et mesures conservatoires du raccordement définitif de Marly-la-Ville,
- les aménagements indispensables sur la ligne classique Paris-Creil-Amiens : adaptation de la signalisation de la ligne, renforcement de l'alimentation électrique de la sous-station de Gonesse et électrification des garages de rames en gare d'Amiens ;
- les aménagements en gare de Paris Aéroport Roissy Charles de Gaulle : création d'une cinquième voie à quai en lieu et place des voies passantes centrales et aménagements associés ;
- les aménagements indispensables en gare de Survilliers-Fosses : réalisation de nouveaux quais.

La faculté est laissée aux collectivités d'Ile-de-France d'apporter leur contribution pour la réalisation, en complément, d'une passerelle permettant aux voyageurs d'accéder aux quais de la gare. Le montant global de l'opération reprend les deux aménagements qui gagneraient à être concomitants ;

- la création d'un évitement en gare de Survilliers-Fosses ;
- l'adaptation du poste de signalisation régional de Lille ;
- la contribution éventuelle à la réalisation d'un écopont sur la ligne classique en forêt de Chantilly.

Article 3 - ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION ET MAITRISE D'OUVRAGE

SNCF Réseau est maître d'ouvrage de l'intégralité de l'opération objet du présent protocole. La maîtrise d'ouvrage comprend les études d'avant-projet et de projet ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de la ligne nouvelle et à l'adaptation des installations ferroviaires existantes et des ouvrages d'art impactés en lien avec les gestionnaires de voirie.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements, en tant que subvention d'équipement, sont exonérés de TVA.

Les études réalisées entre 2008 et 2014 par SNCF Réseau ont permis d'évaluer le coût de la phase 1 du projet à 267 M€ aux conditions économiques de janvier 2011, hors contribution forfaitaire de 2 M€ pour la réalisation d'un écopont dans la forêt de Chantilly.

Une provision supplémentaire pour aléas et imprévus de 4,9 M€ aux conditions économiques de janvier 2011 (soit 5,7 M€ courants) a été actée par les parties.

Le coût prévisionnel à terminaison de l'opération est évalué à 310,8 M€ courants. Cette estimation a été obtenue en actualisant le coût exprimé aux conditions économiques de janvier 2011 en fonction de l'évolution de l'indice TP01 constatée entre 2011 et 2013, puis en retenant, de manière conventionnelle, une stabilité de l'indice jusqu'en 2016. Au-delà, une hypothèse d'évolution indicative des indices des coûts de la construction de 1,5% par an et d'une réalisation des travaux entre 2020 et 2024 a été retenue.

Les collectivités d'Ile-de-France pourraient proposer le financement d'une passerelle à Survilliers-Fosses estimée à 13,0 M€ aux conditions économiques de janvier 2011 (soit 14,9 M€ courants) qui gagnerait à être réalisée concomitamment pour améliorer la desserte du territoire francilien.

Les coûts prévisionnels définitifs, ainsi que les délais prévisionnels d'études et de réalisation du projet, seront affinés lors de la poursuite des études et préalablement à la conclusion de la convention de financement définitive des travaux de l'opération.

Article 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 4-1 – Dispositions générales

Dans le cadre des articles suivants et sauf disposition contraire, l'engagement des partenaires porte sur les clés de financement exprimées en pourcentage du montant d'investissement de la première phase du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie, sans préjudice de l'application des principes de partage de risques exprimés à l'article 6.

Article 4-2 – Dispositions financières sur les études antérieures

13 M€ de crédits ont été engagés au titre des conventions de financement des études complémentaires nécessaires à la préparation d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) et à la préparation du débat public (0,5 M€), des compléments d'études et de l'organisation du débat public (2,5 M€), de la phase d'études et de prestations préalables à l'enquête publique et à la déclaration d'utilité publique (10 M€).

Ces études ont été financées dans le cadre des contrats de projet 2007-2013 et ne sont pas comptabilisées dans le coût de la première phase de réalisation.

Article 4-3 – Dispositions financières de la première phase

Les parties au présent protocole conviennent de financer la première phase du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie, dont la consistance est détaillée à l'article 3 du présent protocole, sur les bases suivantes, déduction faite du financement éventuel de l'Union Européenne :

	Clé de répartition du montant d'investissement (En %)	Montant indicatif de participation sur la base du coût prévisionnel* (MC aux conditions économiques de janvier 2011)	Montant indicatif de participation sur la base du coût prévisionnel* (MC aux conditions économiques de réalisation)
Etat	51,48%	140,0 M€	160,0 M€
Collectivités locales	43,18%	117,6 M€	134,2 M€
dont Région Hauts-de-France	33,98%	92,4 M€	105,6 M€
dont Région Ile-de-France**	0,97%	2,6 M€	3,0 M€
dont Conseil Départemental de la Somme	1,03%	2,8 M€	3,2 M€
dont Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole	2,06%	5,6 M€	6,4 M€
dont collectivités de l'Oise, répartis comme suit :	5,14%	14,0 M€	16,0 M€
Conseil Départemental de l'Oise	3,74 %	10,2M€	11,625 M€
communauté d'agglomération Creil Sud Oise	0,42 %	1,1M€	1,315 M€
communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	0,32 %	0,9M€	1,000 M€
communauté d'agglomération du Beauvaisis	0,25 %	0,7M€	0,775 M€
communauté de communes de l'aire cantilienne	0,13 %	0,4M€	0,390 M€
communauté de communes du Clermontois	0,06 %	0,2M€	0,195 M€
Communauté de communes de la Vallée dorée	0,06 %	0,2M€	0,195 M€
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	0,10 %	0,3M€	0,310 M€
Communauté de communes de Senlis Sud Oise	0,06 %	0,2M€	0,195 M€
SNCF Réseau	5,34%	14,5 M€	16,6 M€
TOTAL	100%	271,9 M€	310,8 M€
Passerelle de Survilliers-Fosses***		13,0 M€	14,9 M€

* hors contribution forfaitaire pour l'écoport de Chantilly de 2 M€ aux clés identiques ;

** engagement acté dans le CPER 2015 2020 d'Ile-de-France ;

*** Les collectivités d'Ile-de-France pourraient proposer le financement d'une passerelle à Survilliers-Fosses qui gagnerait à être réalisée concomitamment.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIERE DE SNCF RESEAU

La contribution de SNCF Réseau retenue est liée aux interventions identifiées au stade actuel d'avancement du projet pour assurer le maintien des performances du réseau existant, en synergie avec le projet objet du protocole.

Cette contribution doit s'inscrire dans le cadre fixé par les dispositions de la loi du 4 août 2014 et ses décrets d'application.

Elle devra donc être confirmée, et le cas échéant ajustée pour s'inscrire dans ce cadre, avant la conclusion de la convention de financement relative à la réalisation des travaux prévue à l'article 7.

ARTICLE 6 – PARTAGE DES RISQUES

Les risques financiers liés à l'actualisation du coût de l'opération en fonction de l'évolution des indices de coût des travaux publics TP01 sont supportés solidairement par les signataires, au prorata de leurs clés de financement définies à l'article 4-3 du présent protocole.

Les risques financiers concernant les aléas, dépassements et modifications du périmètre, du programme ou du calendrier découlant de choix propres au maître d'ouvrage, qui apparaîtraient au cours de la réalisation de l'opération, sont supportés par le maître d'ouvrage SNCF Réseau.

Protocole relatif aux travaux de réalisation de la phase 1 de la Ligne nouvelle à double voie et aménagements en gare de Paris Aéroport Roissy CDG et sur ligne classique Paris-Creil-Amiens

Page 7 / 13

Si des aléas liés à des circonstances imprévisibles ou exceptionnelles devaient survenir, le maître d'ouvrage saisit les signataires pour décider des suites à donner et notamment pour examiner si une adaptation du principe précédent leur apparaît nécessaire.

Les demandes de modifications de programme formulées par un signataire de la convention ou un tiers devront être intégralement prises en charge financièrement par le demandeur.

Article 7 – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Le présent protocole sera mis en œuvre au plan financier par une ou des convention(s) de financement des études d'avant-projet définitif dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région 2015-2020 et une convention de financement de réalisation des travaux, dans laquelle la participation de l'Etat sera portée par l'Agence Française de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF).

La convention de financement de l'opération, qui sera conclue préalablement au lancement des travaux, précisera les mécanismes permettant de mettre en œuvre les principes du protocole.

Celle-ci précisera le contenu des programmes financés, leurs montants et la répartition définitive des financements entre les parties ainsi que les calendriers prévisionnels correspondants.

Les engagements pris par l'Etat et les collectivités au titre du présent protocole restent subordonnés à l'ouverture annuelle des crédits en autorisation d'engagement (AE) / autorisation de programme (AP) et en crédits de paiement (CP). La convention de financement engagera la participation financière de l'Etat et des collectivités territoriales vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Protocole relatif aux travaux de réalisation de la phase 1 de la Ligne nouvelle à double voie et aménagements en gare de Paris Aéroport Roissy CDG et sur ligne classique Paris-Creil-Amiens

Page 8 / 13

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20170330-51CA300317-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Article 8 – GOUVERNANCE DU PROJET

Un comité de pilotage du projet, regroupant les signataires du présent protocole, le préfet de la région Hauts-de-France et le préfet de la région Ile-de-France, sera institué sous la présidence de l'ingénieur général du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable afin de suivre l'exécution de l'opération, d'en préparer les principales étapes et d'informer l'ensemble des partenaires signataires de l'avancement technique et des principales décisions prises.

Le présent protocole est établi en 14 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

A le

Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche M. Alain VIDALIES	Le Président de la Région Hauts-de-France M. Xavier BERTRAND
Le Président du département de l'Oise M. Edouard COURTIAL	Le Président du département de la Somme M. Laurent SOMON
Le Président de la communauté d'agglomération de Compiègne et de la Basse Automne M. Philippe MARINI	Le Président de la communauté de communes de l'aire cantilienne M. Eric WOERTH
Le Président de la Communauté de communes de Senlis Sud Oise M. Jérôme BASCHER	La Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis Mme Caroline CAYEUX
Le Président de la Communauté de communes de la Vallée dorée M. Olivier FERREIRA	Le Président de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole M. Alain GEST
Le Président de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte M. Christian MASSAUX	Le Président de la communauté de communes du clermontois M. Lionel OLLIVIER
Le Président de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise M. Jean-Claude VILLEMMAIN	Le Président de SNCF Réseau M. Patrick JEANTET

Annexe 1

Décomposition des coûts du projet

Montants exprimés en M€ aux conditions économiques de 01/2011

Projet complet	M C CE01/11	Phase1	MC CE01/11
Ligne Nouvelle y/c raccordements et aménagements réseau existant	211,9	Ligne nouvelle entre Vémars et Marly y/c raccordement à la LGV d'interconnexion	130,7
		Raccordement ligne nouvelle sur ligne classique Paris-Creil-Amiens à Marly-la-Ville	44,2
		Nouveaux quais en gare de Survilliers-Fosses	10,8
		Modification de la signalisation sur la ligne Paris-Creil-Amiens	8,0
		Electrification voies garages à Amiens	1,2
		Renforcement alimentation électrique sous-station de Gonesse (adaptation)	1,0
		Anticipation du renouvellement du poste de signalisation d'Orry-la-Ville (adaptation)	1,5
		Mistralisation poste de signalisation PAR de Lille (adaptation)	14,5
Gare Aéroport CDG2	45,0	Gare Aéroport CDG2 : création d'une 5ème voie à qual, aménagements et circulations qual/gare	45,0
Doublet de voie entre Marly-la-Ville et Survilliers- Fosses	45,0	Mesures conservatoires du raccordement définitif à Marly-la-Ville	2,0
		Création évitement en gare de Survilliers-Fosses (travaux anticipés)	13,0
4ème voie en gare de Chantilly-Gouvieux	30,0		
Passerelle accessible PMR de desserte de l'ensemble des nouveaux quais en gare de Survilliers-Fosses*	13		
TOTAL PROJET COMPLET	344,9	TOTAL PHASE 1	271,9
Ecopont en forêt de Chantilly (contribution)	2,0	Ecopont en forêt de Chantilly (contribution)	2,0
	346,9	TOTAL A FINANCER	273,9

* Les collectivités d'Ile-de-France pourraient proposer le financement d'une passerelle à Survilliers-Fosses qui gagnerait à être réalisée concomitamment.

Annexe 2

Décomposition des appels de fonds

Montants exprimés en k€

Hypothèse d'actualisation: 1,5% par an

PHASE 1 :									
Ligne nouvelle – Aménagements Gare de Paris-Roissy-CDG2 et ligne classique									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
MC constants (année)	Etudes	4 334	8 227	4 723					17 284
	Réalisation			6 607	29 767	102 623	84 657	30 963	254 616
MC constants Cumul		4 334	12 561	23 891	53 658	156 280	240 937	271 900	271 900
MC courants (année)	Etudes	4 644	9 002	5 237					18 884
	Réalisation			7 326	33 410	116 771	97 782	36 627	291 916
MC courants Cumul		4 644	13 647	26 210	59 619	176 390	274 172	310 800	310 800

Annexe 3 – service TER

Evolution du service TER existant à la mise en service de la liaison

La mise en service de la liaison Roissy-Picardie sera l'occasion d'une révision du service ferroviaire existant au sud de la Région Hauts-de-France, afin de diffuser l'effet de cette liaison sur l'ensemble du territoire et d'adapter l'offre TER aux nouveaux besoins de déplacements. Cette refonte de l'offre existante, menée par l'autorité organisatrice régionale, sera initiée à partir de 2020, en concertation avec les territoires et les usagers, et fixée en 2022, conformément aux délais de commande des horaires par SNCF Réseau. Dans ce cadre, l'offre de transports sera améliorée et équilibrée entre les différents territoires, notamment l'offre de service entre Beauvais et Creil et entre Clermont et Creil.

Service TER et TGV sur la liaison nouvelle

Les hypothèses pour l'offre qui sera mise en place sur la liaison nouvelle sont une donnée essentielle pour l'appréciation des coûts et de l'intérêt économique du projet. L'offre définitive, y compris les horaires, sera fixée en 2022.

Les hypothèses prises en compte pour le service ferroviaire sont les suivantes :

- un fonctionnement du service entre 6h et 23h ;
- une fréquence de 2 trains TER par heure en heure de pointe, de 6h à 9h, 12h à 15h et 17h à 20h, soit sur 9h pendant la journée ;
- une fréquence d'un train TER par heure en heure creuse ;
- deux allers-retours TGV par jour depuis et vers Amiens.

Le schéma de service prévoit donc :

Pour les TER Compiègne-Roissy :

Un aller-retour par heure de 6h à 23h avec une desserte des gares de :

- Compiègne
- Pont-Ste-Maxence
- Creil
- Chantilly-Gouvieux
- Survilliers-Fosses
- Roissy-CDG TGV

Soit 17 allers-retours Compiègne-Roissy CDG TGV.

Pour les TER Creil-Roissy :

Un deuxième aller-retour aux heures de pointe (6h-9h, 12h-15h et 17h-20h) avec une desserte des gares de :

- Creil
- Chantilly-Gouvieux
- Survilliers-Fosses
- Roissy-CDG TGV

Soit 9 allers-retours Creil- Roissy CDG TGV (dont 3 sont prolongés jusqu'à Amiens).

Soit un total de 52 TER par jour.

Pour la desserte mixte TGV-TER Amiens-Roissy (2 TAGV + 3 TER) :

Deux allers-retours TGV quotidiens (Amiens-Strasbourg et Amiens-Marseille) avec une desserte des gares de :

- Amiens
- Creil
- Roissy-CDG TGV

- Arrêts TGV vers Strasbourg ou vers Marseille

Les trois allers-retours TER prolongés (Creil-Roissy) cités ci-dessus avec une desserte des gares de :

- Amiens
- Creil
- Clermont
- Chantilly-Gouvieux
- Survilliers-Fosses
- Roissy-CDG TGV

Les études sur la desserte de Clermont seront réalisées après l'enquête publique.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

ADMINISTRATION

52 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

52 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Lors de la séance du 27 janvier dernier, le conseil d'agglomération a approuvé la composition des commissions permanentes, qui avaient été créées lors de la séance d'installation du 5 janvier 2017.

La commune de Lacroix-Saint-Ouen a fait part de sa volonté de modifier ses représentants au sein de trois commissions, de la manière suivante :

Commission Développement Durable et Risques Majeurs :

- M. Patrice BILLARD à la place de M. Louis PERRIER, désigné lors de la séance précitée.

Commission Transports, Mobilité et Gestion des voiries :

- M. Louis PERRIER à la place de M. Patrice BILLARD, désigné lors de la séance précitée.

Commission Economie et Tourisme

- M. Eric SELZER à la place de Mme Séverine PILLON, désignée lors de la séance précitée.

Il vous est proposé d'approuver la modification des commissions Développement Durable et Risques Majeurs, Transports, Mobilité et Gestion des voiries, Economie et Tourisme, telle que mentionnée ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré

APPROUVE la modification des représentants de la commune de Lacroix Saint Ouen au sein de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs, de la Commission Transport, Mobilité et Gestion des voiries et la Commission Economie et Tourisme, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

ADMINISTRATION

53 - ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRÈS HAUT DÉBIT » (SMOTHD)

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

53 – ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRÈS HAUT DÉBIT » (SMOTHD)

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne est membre, pour la partie de son territoire correspondant à l'ancien périmètre de la Communauté de Communes de la Basse Automne, du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Dans ce cadre, le conseil d'agglomération a procédé, lors de la séance du 27 janvier dernier, à la désignation de 6 délégués titulaires et autant de suppléants, appelés à représenter la communauté d'agglomération au sein du comité syndical.

Madame Martine OLIVIER, désignée par le conseil d'agglomération pour siéger en qualité de déléguée suppléante pour la commune de Saint-Vaast-de-Longmont, ayant fait part de sa volonté de ne pas conserver cette représentation, il convient de la remplacer.

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Monsieur Grégory CENZI est proposé par la commune de Saint-Vaast-de-Longmont pour siéger en tant que délégué suppléant au sein du comité syndical du SMOTHD.

Le conseil d'agglomération est appelé à approuver cette modification.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Monsieur Grégory CENZI pour siéger en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » en remplacement de Madame Martine OLIVIER.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

ADMINISTRATION

54 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SEZEO

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

54 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SEZEO

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu la création d'une Commission consultative paritaire entre les syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie Electrique (AODE) et les EPCI à fiscalité propre inclus totalement ou partiellement dans le périmètre du syndicat.

Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

A cet effet, le conseil d'agglomération a désigné ses représentants au sein de la Commission consultative paritaire constituée par le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60), lors de la séance du 23 février dernier.

Parallèlement, il convient de désigner un représentant au sein de la Commission consultative paritaire constituée par le Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO).

Pour mémoire, le SEZEO a fusionné avec le syndicat Force Energies dans le cadre du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de l'Oise.

Dans ce contexte, le syndicat issu de cette fusion, qui a conservé la dénomination SEZEO, a créé sa commission consultative paritaire lors de la séance du Comité syndical du 19 janvier.

A cet effet, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne doit procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de cette commission consultative.

Il vous est proposé de désigner Madame Evelyne LE CHAPPELLIER, en qualité de représentante titulaire, et Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, appelé à la suppléer en cas d'indisponibilité de celle-ci.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré

APPROUVE la désignation des représentants au sein de la commission consultative paritaire du SEZEO, telle que précisée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

ADMINISTRATION

55 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL DE LONGUEIL SAINTE MARIE

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

55 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL DE LONGUEIL SAINTE MARIE

Le Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Sainte Marie bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2010 de la mise à disposition d'un agent de l'ARC afin d'assurer le secrétariat du syndicat.

La convention de mise à disposition à 100 % de cet agent a été renouvelée lors du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2016 pour une période de trois ans.

Compte tenu de la réorganisation du travail au sein du Port Fluvial, il vous est proposé de modifier la convention comme suit :

- L'agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est mis à disposition à 60 % ;
- La date de cette nouvelle mise à disposition est fixée au 1^{er} avril 2017 ;
- Le Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Sainte Marie remboursera à l'Agglomération de la Région de Compiègne, à hauteur de 60 %, la rémunération et les charges patronales concernées.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la modification de la convention de mise à disposition auprès du Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil-Sainte-Marie, d'un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs à 60 %, à compter du 1^{er} avril 2017,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition comme définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

ADMINISTRATION

56 - INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

56 – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Par délibération en date du 05 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a fixé les indemnités des élus de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne en référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 le point d'indice brut terminal de la fonction servant de base au calcul des indemnités est passé de 1015 à 1022.

Une seconde évolution est prévue en 2018.

Par conséquent il vous est proposé de maintenir les pourcentages alloués au Président, aux Vice-Présidents et membres du bureau avec délégation toujours dans le respect de l'enveloppe fixé le 05 janvier dernier et en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion et Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les pourcentages alloués au Président, aux Vice-Présidents et membres du bureau avec délégation tels que fixés dans la délibération du 05 janvier 2017.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 30 MARS 2017

ADMINISTRATION

57 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Xavier GERARD, Bernard GUILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Philippe LUISIN, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Sandrine de FIGUEIREDO à Sophie SCHWARZ, Marie-Pierre DEGAGE à Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE à Philippe MARINI, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Etienne DIOT à Joël DUPUY DE MERY, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER à Laurent PORTEBOIS, Micheline FUSEE à Michel ARNOULD,

Etaient excusés :

Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Rachida EL AMRANI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2017
Date d'affichage : 10 avril 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

57 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFICATION D'UN POSTE DE TITULAIRE ET RECOURS A DES CONTRATS AIDÉS

1. Un agent, titulaire du grade brigadier-chef principal, affecté au Centre de Supervision Intercommunal, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2017.

Il vous est proposé de supprimer ce poste et de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter de cette date.

2. Afin de renforcer la sécurité des différents sites de l'ARC, il vous est proposé d'avoir recours à deux nouveaux agents dans le cadre de contrats aidés à temps non complet (CAE-CUI) pour 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 14 mars 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- La création d'un poste d'adjoint technique territoriaux, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2017, et le recours à deux postes en CAE,
- La suppression d'un poste de brigadier-chef principal, à compter du 1^{er} avril 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Administrateur hors classe	1	1		1 CDD 1015/821 IM	
A Administrateur territorial détaché sur emploi DGA	2	2			
A Administrateur territorial	1	1		1 CDD 966/783 IM	
A Directeur territorial	2	2		1 CDI & 1 CDD IB 985/798 IM	
A Attaché Principal	6	6		1 CDD IB 864/706 IM 1 CDD IB 821/673 IM	
A Attaché	11	11		1 CDD IB 379/349 IM 1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 759/626 IM	
A Chargé de mission Tourisme	1	1		1 CDI IB 758/625 IM	
B Rédacteur principal de 1ère classe	8	8			1 x 80 %
B Rédacteur principal de 2ème classe	2	2			1 x 80 %
B Rédacteur	8	7			1 x 90% - 1x 80 %
C Adjoint administratif principal de 1° classe	6	6			1x 80 %
C Adjoint administratif principal de 2° classe	20	20		1 CDD IB 430/380 IM	
C Adjoint administratif	18	15		1 CDD IB 340/321 IM	1 x 90 %- 6 x 80%
C Assistant/conseiller en séjours	3	3		CDI Indices bruts 427-424-418	

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGS et DGA	3	3			
A Ingénieur en chef détaché sur un emploi fonctionnel de DGA	1	1			
A Ingénieur en chef hors classe	2	2		1 CDD - 15%	
A Ingénieur en chef	1	1			
A Ingénieur principal	6	6		1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A Ingénieur	9	8		1 CDD IB 458/401 IM 1 CDD IB 668/557 IM 2 CDD IB 540/459 IM	1 x 80 %
B Technicien principal de 1ère classe	3	3			
B Technicien principal de 2ème classe	3	3		1 CDD IB 528/452 IM	
B Technicien	3	3		1 CDD IB 516/443 IM	
C Agent de maîtrise principal	4	4			
C Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3			
C Adjoint technique	16	15		1 CDD IB 340/321 IM	

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Adjoint d'animation	4	4	

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Chef de police municipale	1	1	
C Brigadier Chef Principal	2	2	

FILIERE SOCIALE		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
B Educateur Principal de jeunes enfants	1	1	

TOTAL	151	145
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE		EFFECTIF	
	BUDGET	POURVU	
surveillants 6ème RHC - Ecole d'Etat Major - assistantes	13	13	CAE - Adulte relais
Apprentis	2	2	

TOTAL	15	15
--------------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL	166	160
----------------------	------------	------------